

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT  
SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE**

**visant les actions de la  
Société Financière de Communication et du Multimédia ("SFCM")**



**Initiée par la société**



**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE  
SFCM**



**Le présent document relatif aux informations juridiques, financières et comptables de SFCM a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 mars 2011, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et de l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée).**

**Ce document a été établi sous la responsabilité de SFCM.**

Le présent document complète la note d'information établie conjointement par SFR et SFCM relative à l'offre publique de retrait, suivie d'un retrait obligatoire, initiée par SFR et visant les actions SFCM. La note d'information conjointe a été visée par l'AMF le 16 mars 2011 sous le n°11-074 en date du 16 mars 2011 dans le cadre de sa décision de déclaration de conformité.

Le présent document est disponible sur le site Internet de SFCM ([www.financieredecom.fr](http://www.financieredecom.fr)) ainsi que celui de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Une copie sera adressée sans frais à toute personne qui en fera la demande auprès de :

**Société Financière de Communication et du Multimédia**  
Immeuble "Le Quartz"  
75 Cours Emile Zola  
69100 Villeurbanne

### **AVIS IMPORTANT**

En application des dispositions de l'article L. 433-4 II du code monétaire et financier, il est dans l'intention de SFR de se voir transférer, dès la clôture de cette offre publique de retrait, les actions SFCM non apportées à l'offre publique de retrait, en contrepartie d'une indemnité de 6,50 euros par action égale au prix de l'offre publique de retrait, nette de tous frais.

Dans cette perspective, le rapport de la société Détoyat Associés, représentée par Monsieur Philippe Leroy, agissant en qualité d'expert indépendant, est inclus dans la note d'information conjointe de SFR et de SFCM.

## TABLE DES MATIERES

| Clause                                                                                    | Page |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1. PRÉAMBULE.....                                                                         | 4    |
| 1.1 Rappel des termes de l'Offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire..... | 4    |
| 1.2 Document relatif aux autres informations concernant SFCM.....                         | 4    |
| 2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LA SOCIETE .....                                    | 4    |
| 2.1 Dénomination sociale et siège social .....                                            | 4    |
| 2.2 Forme juridique.....                                                                  | 4    |
| 2.3 Registre du commerce et des sociétés-code APE .....                                   | 4    |
| 2.4 Constitution et durée .....                                                           | 5    |
| 2.5 Objet social .....                                                                    | 5    |
| 2.6 Exercice social .....                                                                 | 5    |
| 3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL .....                                    | 5    |
| 3.1 Capital social.....                                                                   | 5    |
| 3.2 Forme des actions .....                                                               | 5    |
| 3.3 Transmission des actions .....                                                        | 6    |
| 3.4 Droits de vote.....                                                                   | 6    |
| 3.5 Autres titres donnant accès au capital.....                                           | 6    |
| 3.6 Répartition du capital et des droits de vote .....                                    | 8    |
| 3.7 Evènements survenus sur le capital depuis le 31 décembre 2010.....                    | 8    |
| 3.8 Capital autorisé non émis au 31 décembre 2010.....                                    | 8    |
| 3.9 Pactes d'actionnaires et conventions d'actionnaires au 31 décembre 2010.....          | 9    |
| 3.10 Programme d'achat par la Société de ses propres actions au 31 décembre 2010 .....    | 9    |
| 3.11 Evolution de la répartition du capital sur trois ans (2008-2010).....                | 9    |
| 3.12 Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices.....                     | 9    |
| 4. RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION DE LA SOCIETE.....           | 10   |
| 4.1 Composition du Directoire.....                                                        | 10   |
| 4.2 Composition du Conseil de Surveillance .....                                          | 10   |
| 4.3 Fonctionnement et pouvoirs du Conseil de Surveillance et du Directoire de SFCM.....   | 10   |
| 4.4 Composition et rôle des Comités .....                                                 | 13   |
| 5. ACTIVITE ET INFORMATIONS FINANCIERES.....                                              | 15   |
| 5.1 Activité et évolution récente de la Société.....                                      | 15   |
| 5.2 Comptes consolidés et annexes au 31 décembre 2010 .....                               | 17   |
| 5.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés .....                 | 40   |
| 5.4 Comptes sociaux et annexes au 31 décembre 2010 .....                                  | 43   |
| 5.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....                     | 60   |
| 6. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A LA SOCIETE.....     | 64   |

## **1. PRÉAMBULE**

### **1.1 Rappel des termes de l'Offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire**

Il est rappelé qu'en application des articles 236-3 et suivants et 237-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l' "**AMF**"), la Société Française du Radiotéléphone - SFR, une société anonyme au capital de 1.344.179.357,40 euros dont le siège social est situé au 42, avenue de Friedland - 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 106 537 (ci-après "**SFR**" ou l' "**Initiateur**"), offre irrévocablement aux actionnaires de la Société Financière de Communication et du Multimédia, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 10.468.202 euros divisé en 10.468.202 actions de 1 euro chacune de valeur nominale, dont le siège social est situé 75, cours Emile Zola – Immeuble "Le Quartz" – 69100 Villeurbanne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 351 634 381 (ci-après "**SFCM**" ou la "**Société**"), et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché d'Euronext Paris (compartiment C) sous le code ISIN FR0000053456, d'acquérir la totalité de leurs actions SFCM au prix unitaire de 6,50 euros dans le cadre de la présente offre publique de retrait (l' "**Offre**") qui sera immédiatement suivie d'un retrait obligatoire (le "**Retrait Obligatoire**").

Dans le cadre du Retrait Obligatoire, les actions visées par l'Offre qui n'auraient pas été apportées à l'Offre seront transférées au profit de SFR moyennant une indemnisation identique au prix d'Offre, soit 6,50 euros par action, nette de tous frais.

### **1.2 Document relatif aux autres informations concernant SFCM**

Le présent document de présentation de SFCM est établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction de l'AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de SFCM se composent du présent document et du rapport financier semestriel de SFCM au 30 juin 2010 qui est disponible sur le site Internet de la Société ([www.financieredecom.fr](http://www.financieredecom.fr)) ainsi que sur simple demande adressée à la Société.

Ce rapport inclut notamment les états financiers intermédiaires consolidés condensés au 30 juin 2010, l'annexe aux états financiers intermédiaires consolidés condensés, le rapport semestriel d'activité et le rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle.

Le présent document complète le rapport financier semestriel concernant les informations juridiques de la Société ainsi que les informations comptables et financières au 31 décembre 2010.

## **2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LA SOCIETE**

### **2.1 Dénomination sociale et siège social**

Société Financière de Communication et du Multimédia, S.A. à directoire et conseil de surveillance – 75, cours Emile Zola – Immeuble "Le Quartz" - 69100 Villeurbanne

### **2.2 Forme juridique**

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

### **2.3 Registre du commerce et des sociétés-code APE**

Registre du commerce : 351 634 381 R.C.S. Lyon

Code APE : 7010Z

## 2.4 Constitution et durée

La Société a été constituée aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 juillet 1989 sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration et transformée en société anonyme à directoire et conseil de surveillance suivant décision de la collectivité des associés réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 13 juin 2000. Sa durée expire le 3 août 2039, sauf dissolution anticipée ou prolongation.

## 2.5 Objet social

La Société a pour objet :

- tant en France qu'à l'étranger, la fourniture d'études et de prestations de services dans l'organisation et gestion technique, économique et administrative ;
- la prise de participations, la gestion de participations ;
- la création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise ou donation à bail de tous établissements industriels ou commerciaux se rattachant à cet objet ;
- et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement, le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit.

## 2.6 Exercice social

La date de clôture de l'exercice de la Société est le 31 décembre, l'exercice étant de 12 mois.

# 3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL

## 3.1 Capital social

A la date du présent document, le capital social est fixé à la somme de 10.468.202 euros, divisé en 10.468.202 actions d'une valeur nominale de 1 euro, toutes de même catégorie.

L'évolution du capital et des primes de la Société au cours des trois derniers exercices est retracée dans le tableau suivant :

| Nature de l'opération                                         | Valeur nominale | Nombre d'actions | Prime d'émission ou d'apport | Capital social |
|---------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|------------------------------|----------------|
| Situation du capital social et des primes au 31 décembre 2008 | 1 €             | 10 468 202       | 118 610 368 €                | 10 468 202 €   |
| Situation du capital social et des primes au 31 décembre 2009 | 1 €             | 10 468 202       | 118 610 368 €                | 10 468 202 €   |
| Situation du capital social et des primes au 31 décembre 2010 | 1 €             | 10 468 202       | 118 610 368 €                | 10 468 202 €   |

## 3.2 Forme des actions

Les titres d'actions sont obligatoirement nominatifs et sont inscrits au nom de leur titulaire à un compte tenu par la Société. Toutefois, en cas d'admission de la Société à une cote d'une Bourse de valeurs, les actionnaires ont la faculté d'opter pour la forme au porteur identifiable, telle que régie par les textes en vigueur. Dans le cadre des dispositions légales et réglementées, la Société est

autorisée à rechercher l'identité des actionnaires auprès du dépositaire central d'instruments financiers.

### **3.3 Transmission des actions**

La transmission des actions s'opère librement. Elle s'effectue par virement de compte à compte, selon les modalités fixées par les textes en vigueur.

### **3.4 Droits de vote**

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Toutefois tout actionnaire détenant des titres au nominatif entièrement libérés depuis plus de deux ans bénéficie d'un droit de vote double.

Ce droit est conféré, dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficiera de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd ce droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans s'il est en cours.

La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci le prévoient.

Au cas où les actions sont remises en gage, le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres. A cet effet, le créancier gagiste dépose, à la demande de son débiteur, les actions qu'il détient en gage au lieu, sous la forme et dans les délais indiqués dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire pourra renoncer individuellement, temporairement ou définitivement au droit de vote double conféré à son ou ses actions par notification à la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

L'article 40, alinéa 1 des statuts de la Société stipule que "s'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite au droit des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée".

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires dans les conditions prévues à l'article 40, alinéa 1 des statuts de la Société mentionné ci-dessus.

### **3.5 Autres titres donnant accès au capital**

A la date du présent document, le nombre d'options de souscription d'actions restant à exercer est de 60 373 et le nombre d'options d'achat d'actions restant à exercer est de 84 000 options concernant quatorze personnes.

Les plans en vigueur au 31 décembre 2010 sont détaillés dans le tableau suivant :

| <b>Plans d'options de souscription et d'achat d'actions en vigueur au 31 décembre 2010</b> | <b>Plan 1</b> | <b>Plan 2</b> | <b>Plan 3</b> | <b>Plan 4</b> | <b>Plan 5</b> | <b>Plan 6</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|                                                                                            | <b>OSA</b>    | <b>OAA</b>    | <b>OSA</b>    | <b>OSA</b>    | <b>OSA</b>    | <b>OAA</b>    |
| Date d'Assemblée                                                                           | 05.05.03      | 05.05.03      | 05.05.03      | 05.05.03      | 27.03.06      | 09.09.08      |
| Date du Directoire                                                                         | 04.07.03      | 04.07.03      | 03.11.03      | 09.05.05      | 22.06.06      | 15.09.08      |
| Nombre total d'options autorisées                                                          | 228 500       | 764 591       | 60 000        | 30 000        | 62 000        | 520 000       |
| Nombre d'options initialement accordées                                                    | 228 500       | 764 591       | 60 000        | 30 000        | 62 000        | 520 000       |
| Nombre d'options accordées après réajustement (*)                                          | 238 574       | 802 312       | 62 961        | 31 123        | 63 657        | 520 000       |
| Date d'expiration                                                                          | 03.07.09      | 03.07.09      | 02.11.09      | 08.05.11      | 21.06.12      | 15.09.15      |
| Prix d'exercice initial (en euro)                                                          | 11,51         | 11,51         | 14,51         | 18,30         | 16,65         | 5,70          |
| Prix d'exercice réajusté (*) (en euro)                                                     | 10,97         | 10,97         | 13,83         | 17,44         | 16,19         | 5,70          |
| Nombre d'options levées au 31.12.2009                                                      | 0             | 0             | 0             | 0             | 0             | 0             |
| Nombre d'options abandonnées (**) au 31.12.2010                                            | 238 574       | 802 312       | 62 961        | 20 627        | 13 780        | 436 000       |
| Nombre d'options restant à lever au 31.12.2010                                             | 0             | 0             | 0             | 10 496        | 49 877        | 84 000        |

**OSA :** options de souscription d'actions

**OAA :** options d'achat d'actions

(\*) : ajustement du nombre et du prix des options afin de maintenir les avantages acquis en fonction des cas prévus par la réglementation (distribution de réserves,...).

(\*\*) : cas prévus dans les règlements propres à chaque plan tels que démission, licenciement autre qu'économique, dépassement de la date de fin de période d'exercice des options.

A la date du présent document, 10.206 actions sont auto-détenues par SFCM aux fins de couverture des options d'achat d'actions attribuées en 2008.

Il n'existe pas de titres de capital potentiel au 31 décembre 2010, à l'exception des programmes d'attribution des 60 373 options de souscription d'actions mentionnés ci-dessus.

Par ailleurs, 84.000 options d'achat d'actions donnant droit à 84.000 actions détenues par trois bénéficiaires ont un prix d'exercice de 5,70 euros, soit un prix d'exercice inférieur au prix d'Offre. Ces options ne sont toutefois pas exerçables avant le 15 septembre 2012.

Les actions issues de leur exercice ne pourront par conséquent être apportées à l'Offre, sauf dans le cas où elles deviendraient exerçables par anticipation en application de la loi.

SFR a proposé aux titulaires de ces 84.000 options d'achat d'actions de renoncer irrévocablement au bénéfice de leurs options en contrepartie d'une indemnité forfaitaire de 0,88 euros par option qui sera soumise à cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu. Cette proposition a été acceptée par les trois bénéficiaires, sachant que l'indemnité ci-dessus visée leur sera versée une fois l'Offre déclarée conforme par l'AMF et sous réserve de l'absence de recours devant la Cour d'appel de Paris à l'encontre de cette décision, dans les délais légaux prévus.

L'intégralité des autres options (60.373 options de souscription d'actions) ont un prix d'exercice largement supérieur au prix de l'Offre (17,44 euros et 16,19 euros).

SFR proposera aux bénéficiaires de ces options de souscription d'actions, dans l'hypothèse où ceux-ci les lèveraient, de leur offrir une liquidité, jusqu'à la date d'expiration des plans respectifs, qui se ferait au prix d'Offre (soit 6,50 euros par action).

Aucune option de souscription et/ou d'achat n'a été consentie aux mandataires sociaux tant par la Société que par les sociétés qui sont liées à celle-ci, dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du code de commerce, durant l'exercice 2010.

Au cours de ce même exercice, aucune option n'a été levée.

### 3.6 Répartition du capital et des droits de vote

A la date du présent document, la répartition du capital et des droits de vote de SFCM est la suivante :

| Actionnaires   | Nombre d'actions     | En % du capital | Nombre de droits de vote      | En % des droits de vote |
|----------------|----------------------|-----------------|-------------------------------|-------------------------|
| SFR            | 10 254 383           | 97,96%          | 16 600 568                    | 98,73%                  |
| Public         | 203 613 <sup>1</sup> | 1,94%           | 203 951                       | 1,22%                   |
| Auto-détention | 10 206               | 0,10%           | (10 206)                      | (0,06%)                 |
| <b>TOTAL</b>   | <b>10 468 202</b>    | <b>100%</b>     | <b>16 814 725<sup>2</sup></b> | <b>100%</b>             |

<sup>1</sup>En ce compris, les trois actions détenues par les trois membres du Conseil de Surveillance de SFCM conformément à l'article 22 des statuts. Il est précisé que les trois membres du Conseil de Surveillance n'ont pas l'intention d'apporter leurs actions à l'Offre.

<sup>2</sup>Nombre total de droits de vote théoriques, c'est-à-dire prenant en compte les droits de vote suspendus attachés à l'auto-détention.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires que celui mentionné ci-dessus détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

A la connaissance de la Société, les organes de direction et de surveillance (ayant exercé leurs fonctions au cours de l'exercice 2010) ne détiennent pas d'autres titres que ceux nécessaires à l'exercice de leurs mandats.

La Société n'ayant pas procédé à une enquête d'identification des titres au porteur, elle ne connaît pas de façon exacte le nombre de ses actionnaires.

### 3.7 Evènements survenus sur le capital depuis le 31 décembre 2010

Néant.

### 3.8 Capital autorisé non émis au 31 décembre 2010

Les actionnaires ont voté plusieurs résolutions autorisant l'émission de capital.

#### (a) Assemblée générale mixte du 9 septembre 2008

L'assemblée générale mixte du 9 septembre 2008 a mis fin, pour les fractions non utilisées, à plusieurs délégations accordées au directoire par l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2006 et par l'assemblée générale mixte du 5 novembre 2007.

L'assemblée générale mixte du 9 septembre 2008 a autorisé le directoire à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de salariés ou de mandataires sociaux tant de la société elle-même que des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions précisées par l'article L. 225-180 du code de commerce, des options de souscription d'actions nouvelles de la société à émettre et/ou des options d'achat d'actions de la société provenant d'un rachat effectué par la société conformément à l'article L. 225-208 du code de commerce, ou à l'article L. 225-209 du code de commerce, le nombre total des options consenties et non encore exercées ne pouvant donner droit à un nombre d'actions supérieur à 6 % du capital existant au moment de l'attribution des

options, nombre auquel s'ajoutera, le cas échéant, les actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des bénéficiaires d'options.

Cette autorisation, qui a été accordée pour une période de 38 mois à compter du jour de l'assemblée, met fin à celle décidée lors de l'assemblée générale du 27 mars 2006 dans sa quatrième résolution, pour la fraction d'autorisation non utilisée à la date de la présente assemblée.

Le 15 septembre 2008, le Directoire a fait usage de cette autorisation en consentant 520 000 options d'achat au titre du plan d'options d'achat mis en place le même jour.

En application des conditions du plan, 436 000 options d'achats au titre de ce plan ont fait l'objet d'une annulation en 2008.

### 3.9 Pactes d'actionnaires et conventions d'actionnaires au 31 décembre 2010

A la connaissance de la Société, il n'existe ni pacte d'actionnaires, ni convention liant les actionnaires au 31 décembre 2010.

### 3.10 Programme d'achat par la Société de ses propres actions au 31 décembre 2010

L'assemblée générale mixte du 27 mars 2006 a autorisé la Société à acquérir durant une période de 18 mois un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant son capital social conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du code de commerce. Suite à l'expiration de l'autorisation accordée par l'assemblée générale mixte du 27 mars 2006, l'assemblée générale mixte du 5 novembre 2007 a accordé à la société une nouvelle autorisation d'acquérir durant une période de 18 mois un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant son capital social conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du code de commerce.

Au 31 décembre 2010, la Société détient 10 206 titres pour un montant de 101 milliers d'euros, présenté en diminution des capitaux propres consolidés. La valeur de marché de ce portefeuille est de 51 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Aucun mouvement d'achat ou de vente n'a été réalisé au cours de l'exercice 2010 au titre du contrat de liquidité.

### 3.11 Evolution de la répartition du capital sur trois ans (2008-2010)

|                | 31 décembre 2010 |                  | 31 décembre 2009 |                  | 31 décembre 2008 |                  |
|----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
|                | % actions        | % droits de vote | % actions        | % droits de vote | % actions        | % droits de vote |
| SFR            | 97,96            | 98,73            | 97,94            | 98,72            | -                | -                |
| Neuf Cegetel   | -                | -                | -                | -                | 64,31            | 76,51            |
| Auto-détention | 0,10             | 0,06             | 0,10             | 0,06             | 0,10             | 0,07             |
| Public         | 1,94             | 1,22             | 1,96             | 1,22             | 35,59            | 23,42            |
| Total          | 100              | 100              | 100              | 100              | 100              | 100              |

### 3.12 Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

| Années               | 2008  | 2009  | 2010  |
|----------------------|-------|-------|-------|
| Montant net en euros | Néant | Néant | Néant |

#### 4. RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION DE LA SOCIETE

SFCM est géré par un Conseil de Surveillance et un Directoire assisté de trois comités spécialisés.

##### 4.1 Composition du Directoire

Aucun changement n'est intervenu dans la composition du Directoire pendant l'exercice 2010.

| Membre              | Date de 1 <sup>ère</sup> nomination                | Date de fin de mandat | Fonction   |
|---------------------|----------------------------------------------------|-----------------------|------------|
| Corinne Van Butsele | 10/04/09<br>(membre) /<br>21/07/09<br>(Présidente) | 10/04/13              | Présidente |
| Azim Mitha          | 25/01/07                                           | 10/04/13              | Membre     |
| Isabelle Tanguy     | 12/11/09                                           | 10/04/13              | Membre     |

##### 4.2 Composition du Conseil de Surveillance

Aucun changement n'est intervenu dans la composition du Conseil de Surveillance pendant l'exercice 2010.

| Membre          | Date de 1 <sup>ère</sup> nomination | Date de fin de mandat                     | Fonction  |
|-----------------|-------------------------------------|-------------------------------------------|-----------|
| Pierre Trotot   | 15/04/08                            | AGO statuant sur les comptes annuels 2014 | Président |
| Frank Esser     | 16/10/06                            | AGO statuant sur les comptes annuels 2011 | Membre    |
| Richard Lalande | 30/06/09                            | AGO statuant sur les comptes annuels 2014 | Membre    |

##### 4.3 Fonctionnement et pouvoirs du Conseil de Surveillance et du Directoire de SFCM

(a) Présidence et délibérations du Directoire (Article 16 des statuts)

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président.

Le Directoire se réunit régulièrement et chaque fois que les besoins de la Société le rendront nécessaire. Les réunions du Directoire sont, sous réserve de ce qui suit, convoquées, sur la base d'un ordre du jour, par son Président ou la moitié au moins de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Chaque membre du Directoire soumet au Directoire les questions qui, selon lui, sont importantes. A cette fin, il aura le droit de demander la convocation d'une réunion. Dans l'hypothèse où le Président ou la majorité des membres du Directoire ne convoqueraient pas cette réunion, ce membre pourra lui-même la convoquer en faisant référence à sa demande préalable au Président.

Si le Directoire comprend deux membres, les décisions sont prises à l'unanimité. S'il comprend plus de deux membres, les décisions doivent être prises à la majorité des membres composant le Directoire, un membre du Directoire pouvant se faire représenter, mais chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

Les membres du Directoire peuvent participer aux réunions et aux débats et voter à distance en utilisant des moyens de visioconférence. Lesdits membres sont réputés présents à la réunion pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du Directoire ayant pris part à la séance.

(b) Pouvoirs et obligations du Directoire (Article 17 des statuts)

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Toutefois les décisions en relation avec les opérations suivantes doivent être préalablement autorisées par le Conseil de Surveillance :

- Tout investissement ou désinvestissement, y compris toute acquisition ou transfert d'actifs ou de toute participation de capital, par la Société et ses filiales pour un prix excédant, en montant cumulé par exercice fiscal, quinze millions d'euros, ou s'il n'est pas prévu dans le programme d'investissement annuel, deux millions d'euros ;
- Approbation des plans d'intéressement des dirigeants et employés, sur le fondement des recommandations du Comité des ressources humaines ;
- Prêts, emprunts, découverts, nouvelles facilités bancaires pour un montant supérieur, en cumulé par exercice fiscal, à cinq millions d'euros ou s'ils ne sont pas prévus dans le budget consolidé annuel à deux millions d'euros ;
- Création de toute sûreté (telle que, en particulier, nantissement, gage ou hypothèque), servitude, privilège sur tout actif important de la société ou de ses filiales pour un montant supérieur à deux millions d'euros et location ou cession de ces actifs ou de toute activité de la Société ou de ses filiales pour un montant supérieur à deux millions d'euros ;
- Engagement de procédures et transactions sur des litiges portant sur un montant supérieur à un million d'euros.

Par ailleurs, trois comités spécialisés, le Comité stratégique, le Comité des ressources humaines et le Comité d'audit, assistent le Directoire et le Conseil de Surveillance dans l'exercice de leurs missions, par voie de recommandations. Chacun des comités établit ses recommandations à la majorité de ses membres. Les recommandations des comités sont présentées au Directoire qui les soumet à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance. Tout membre du Directoire peut demander à l'un des comités de formuler des recommandations sur les questions relevant de leur compétence.

Un règlement intérieur précise la composition et les modalités de fonctionnement des comités vis à vis du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de Surveillance et que celui-ci la refuse, le Directoire peut soumettre le différend à l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la suite à donner au projet.

Le Directoire convoque les assemblées générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions. Le Conseil de Surveillance peut également convoquer les assemblées générales et fixer leur ordre du jour.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la Société sont valablement accomplis par le Président du Directoire ou tout membre ayant reçu du Conseil de Surveillance le titre de Directeur Général.

(c) Responsabilité des membres du Directoire (Article 20 des statuts)

Sans préjudice de la responsabilité particulière pouvant découler de l'admission au redressement judiciaire de la société, les membres du Directoire sont responsables, individuellement ou solidairement selon les cas, envers la Société ou envers les tiers, soit des infractions aux dispositions législatives ou réglementaires applicables aux sociétés anonymes, soit des violations des statuts, soit des fautes commises dans leur gestion.

(d) Délibérations du Conseil de Surveillance (Article 26 des statuts)

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil de Surveillance participant à la séance. La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent participer aux réunions et aux débats et voter à distance en utilisant des moyens de visioconférence d'une nature et selon les modalités d'application conformes à la réglementation en vigueur. Lesdits membres sont réputés présents à la réunion pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social.

(e) Missions et pouvoirs du Conseil de Surveillance (Article 27 des statuts)

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil de Surveillance peut, dans les limites qu'il fixe, autoriser le Directoire, avec faculté de délégation, à prendre les décisions visées à l'article 17 des statuts.

L'absence d'autorisation est inopposable aux tiers, à moins que la Société ne prouve que ceux-ci en avaient eu connaissance ou ne pouvaient l'ignorer.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, le Directoire peut être autorisé à donner, à l'égard des administrations fiscales et douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la société, sans limite de montant.

Le Conseil de Surveillance autorise les conventions visées à l'article 30 des statuts (conventions entre la société, un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance) et présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance décide le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

(f) Responsabilité des membres du Conseil de Surveillance (Article 29 des statuts)

Les membres du Conseil de Surveillance sont responsables des fautes personnelles commises dans l'exécution de leur mandat. Ils n'encourent aucune responsabilité en raison des actes de gestion et de leur résultat. Ils peuvent être déclarés civilement responsables des délits commis par les membres du Directoire si, en en ayant eu connaissance, ils ne les ont pas révélés à l'assemblée générale.

#### 4.4 Composition et rôle des Comités

La Société dispose de trois comités spécialisés qui assistent le Directoire et le Conseil de Surveillance dans l'exercice de leurs missions, par voie de recommandations. Chacun de ces comités établit ses recommandations à la majorité de ses membres.

Les recommandations des comités sont présentées au Directoire qui les soumet à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance. Tout membre du Directoire peut demander à l'un des comités de formuler des recommandations sur les questions relevant de leur compétence.

(a) Comité Stratégique au 31 décembre 2010

| Membres du Comité Stratégique | Principale fonction                                            |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Frank Esser                   | Président Directeur Général de SFR                             |
| Richard Lalande               | Directeur Général Adjoint de SFR                               |
| Jean-Dominique Pit            | Directeur de la Stratégie de SFR                               |
| Guillaume Boutin              | Directeur Financier de SFR                                     |
| Yann Jaffré                   | Directeur Stratégie, Technologies et Veille stratégique de SFR |

Le Comité Stratégique, composé de 5 membres, est responsable de l'établissement de recommandations sur :

- la stratégie de développement de la Société et de ses filiales,
- les budgets annuels individuels et consolidés de la Société et de ses filiales,
- les programmes d'investissement annuels de la Société et de ses filiales,
- les plans commerciaux pluriannuels de la Société et de ses filiales.

Le Comité Stratégique se réunit aussi souvent que l'intérêt des sociétés du groupe l'exige.

En raison de l'activité de la Société limitée à la gestion de sa trésorerie durant l'exercice écoulé, le Comité Stratégique n'a émis aucun avis en 2010.

(b) Comité d'Audit au 31 décembre 2010

| Membres du Comité d'Audit | Principale fonction                                        |
|---------------------------|------------------------------------------------------------|
| Pierre Trotot             | Directeur Général Délégué Finances & Administration de SFR |
| Florent de Cournaud       | Direction Finances SFR                                     |
| Blandine de Montlivault   | Directeur de l'audit interne de SFR                        |

Le Comité d'Audit, composé de 3 membres, a pour fonction de :

- travailler avec les commissaires aux comptes,
- analyser et vérifier les méthodes et procédures comptables appliquées par la société et ses filiales,
- analyser et contrôler l'application satisfaisante des contrôles internes et des procédures de compte-rendu d'information,
- rendre compte et faire des recommandations sur ce qui précède à la fois au moment des clôtures semestrielle et annuelle des comptes et à tout autre moment selon les besoins.

Des représentants de la direction générale et de la direction financière, ainsi que les commissaires aux comptes, participent aux séances du Comité d'Audit en qualité d'invités.

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an afin d'examiner les comptes semestriels et annuels.

En raison de l'activité de la Société limitée à la gestion de sa trésorerie durant l'exercice écoulé, le Comité d'Audit n'a émis aucun avis en 2010.

(c) Comité des Ressources Humaines au 31 décembre 2010

| Membres du Comité des Ressources Humaines | Principale fonction                                        |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Marie Christine Théron                    | DRH SFR                                                    |
| Denis Carlier                             | DRH SFR                                                    |
| Pierre Trotot                             | Directeur Général Délégué Finances & Administration de SFR |

Le Comité des Ressources Humaines, composé de 3 membres, est chargé de l'établissement de recommandations sur la politique salariale et les autres avantages accordés au personnel.

Le Comité des Ressources Humaines se réunit au moins une fois par an.

En raison de l'activité de la Société limitée à la gestion de sa trésorerie durant l'exercice écoulé, et de l'absence de personnel, le Comité des Ressources Humaines n'a émis aucun avis en 2010.

## 5. ACTIVITE ET INFORMATIONS FINANCIERES

### 5.1 Activité et évolution récente de la Société

#### *Evolution de la structure du groupe*

Comme indiqué en pages 3 et 4 du document de référence de SFCM pour l'exercice 2009 déposé le 3 mai 2010 auprès de l'AMF (décision D.10-0399) (le "**Document de Référence 2009**"), depuis sa création en 1989 et jusqu'aux cessions de ses activités intervenues, pour l'essentiel, à la fin de l'exercice 2008, le groupe SFCM (ex-Jet Multimédia) exerçait ses activités dans la maîtrise d'œuvre globale du développement et de l'exploitation de services interactifs en ligne. Historiquement, le groupe s'est développé autour de deux pôles d'activités: le Pôle Grand Public et le Pôle entreprises.

En décembre 2008, SFCM (ex-Jet Multimédia) a cédé son Pôle Grand Public (Edition et International) et sa filiale JMF (ex-Jet Multimédia France):

- l'ensemble des entités du Pôle Edition et International (autres que les entités polonaise, algérienne et tunisienne) a été cédé le 19 décembre 2008 à Jet Multimédia Group, sociétés détenue à parité par le fonds d'investissement 21 Centrale Partners et d'anciens dirigeants de Jet Multimédia, après la levée de la condition suspensive liée à l'accord des autorités françaises en matière de concentration.
- le 19 décembre 2008, SFCM a cédé sa filiale JMF à SFR.

La cession des entités polonaises est intervenue le 10 février 2009 après la levée des conditions suspensives liée à l'accord des autorités polonaises en matière de concentration;

La cession de l'entité tunisienne du Pôle Edition et International est intervenue en date du 28 mai 2009.

La cession de la filiale algérienne a été réalisée le 24 février 2010.

#### *Offre publique de retrait*

La participation actuelle de SFR dans SFCM résulte notamment de l'offre publique de retrait déposée le 12 mars 2009 par Natixis, agissant pour le compte de la société Neuf Cegetel à laquelle s'est substituée SFR à la suite de la fusion-absorption de Neuf Cegetel par SFR, visant les actions de Jet Multimédia (désormais dénommée Société Française de Communication et du Multimédia) en application de l'article 236-6 du règlement général de l'AMF. L'initiateur SFR s'était engagé irrévocablement à acquérir, au prix initial de 5,75 euros par action, ultérieurement rehaussé à 6,50 euros, la totalité des actions SFCM existantes non détenues par lui, soit 3.725.635 actions représentant 35,59% du capital de SFCM, ainsi que les 230.568 actions gratuites attribuées, à l'exception des 10.206 actions auto-détenues par SFCM, laquelle avait fait part de son intention de ne pas les apporter. L'offre portait également sur l'ensemble des actions SFCM susceptibles d'être émises pendant l'offre par l'exercice d'options de souscription d'actions attribuées aux salariés de SFCM.

Le cabinet Scacchi & Associés puis le cabinet William Nahum Associés & Partenaires, experts indépendants désignés par le Conseil de Surveillance de Jet Multimédia, après avoir procédé à l'ensemble des diligences requises par la réglementation de l'AMF, ont conclu l'un et l'autre au caractère équitable du prix offert.

Le 3 novembre 2009, Euronext Paris SA et Natixis ont fait connaître à l'AMF que, pendant la durée de l'offre publique de retrait visant les actions SFCM, soit du 1<sup>er</sup> au 28 octobre 2009 inclus, SFR a acquis 2.132.313 actions dans le cadre de la semi-centralisation et 1.362.037 actions par achats sur le marché, soit au total 3.494.350 actions SFCM au prix de 6,50 Euros par action. A la clôture de l'offre publique de retrait, SFR détenait ainsi 10.226.711 actions représentant 16.379.981 droits de vote de SFCM, soit 97,69% du capital et au moins 98,55% des droits de vote de SFCM.

Entre la clôture de l'offre publique de retrait déposée le 12 mars 2009 et le 11 janvier 2010, SFR a acquis sur le marché 27.672 actions Jet Multimédia (devenue SFCM), à un prix de 6,50 euros par action.

#### *Evolution de l'activité et perspective*

A la suite de la cession du Pôle Edition et International et de JMF, la Société n'a plus d'activité opérationnelle à l'exception de l'activité des entités cédées au cours du premier semestre 2009 (pour les entités polonaise et tunisienne) et au premier semestre 2010 pour l'entité algérienne.

Comme indiqué en page 16 du rapport financier semestriel de SFCM au 30 juin 2010 (le "Rapport Financier Semestriel"), le seul fait marquant du premier semestre 2010 est la cession de la filiale algérienne au mois de février 2010.

Depuis cette date, aucun fait marquant n'est à signaler, si ce n'est le dépôt, le 1<sup>er</sup> mars 2011 du projet d'Offre suivie du Retrait Obligatoire. La Société est devenue une société holding n'ayant plus d'autres activités que la gestion de sa trésorerie comme indiqué en page 4 du Document de Référence 2009 et en page 16 du Rapport Financier Semestriel de SFCM.

## 5.2 Comptes consolidés et annexes au 31 décembre 2010

### A. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

#### 1. Compte de résultat consolidé

| <i>En milliers d'euros</i>                                                                                             | Note | Exercice<br>2010 | Exercice<br>2009 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------------------|------------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                                                                                              |      | -                | -                |
| Coûts des biens et services vendus                                                                                     |      | -                | -                |
| Frais généraux                                                                                                         | 3.12 | (322)            | (979)            |
| Autres produits et charges d'exploitation                                                                              | 3.12 | -                | (4)              |
| <b>Résultat opérationnel courant sur activité</b>                                                                      |      | <b>(322)</b>     | <b>(983)</b>     |
| Charges calculées sur stock-options et assimilés                                                                       |      | -                | -                |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                                                                                   |      | <b>(322)</b>     | <b>(983)</b>     |
| Autres produits et charges opérationnels non courants                                                                  |      | -                | (3)              |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                                                                           |      | <b>(322)</b>     | <b>(986)</b>     |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie                                                                  | 3.12 | 13               | 141              |
| Produits d'intérêts des prêts                                                                                          | 3.12 | 1 060            | 491              |
| <b>Coût de l'endettement financier net</b>                                                                             |      | <b>1 073</b>     | <b>632</b>       |
| <b>Autres produits et charges financiers</b>                                                                           |      | <b>-</b>         | <b>323</b>       |
| <b>Résultat avant impôts et mises en équivalence</b>                                                                   |      | <b>751</b>       | <b>(32)</b>      |
| Impôts                                                                                                                 | 3.11 | (332)            | -                |
| <b>Quote-part du résultat net des stés mises en équivalence</b>                                                        |      | <b>-</b>         | <b>-</b>         |
| <b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>                                       |      | <b>419</b>       | <b>(32)</b>      |
| <b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>                                              | 3.14 | <b>153</b>       | <b>(217)</b>     |
| <b>Résultat net</b>                                                                                                    |      | <b>572</b>       | <b>(249)</b>     |
| Résultat net - part du groupe                                                                                          |      | 578              | (161)            |
| Résultat net - part des minoritaires                                                                                   |      | (6)              | (88)             |
| Résultat net - part du groupe par action avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession (en euros)       |      | 0,04             | (0,00)           |
| Résultat net - part du groupe dilué par action avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession (en euros) |      | 0,04             | (0,00)           |
| Résultat net - part du groupe par action (en euros)                                                                    |      | 0,06             | (0,02)           |
| Résultat net - part du groupe dilué par action (en euros)                                                              |      | 0,06             | (0,02)           |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires                                                                              |      | 10 457 996       | 10 457 996       |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré des actions potentielles dilutives                                    |      | 10 457 996       | 10 457 996       |

## 2. Bilan consolidé

| <i>En milliers d'euros</i>                          |      |                          |                          |
|-----------------------------------------------------|------|--------------------------|--------------------------|
| <b>ACTIF</b>                                        | Note | <b>Exercice<br/>2010</b> | <b>Exercice<br/>2009</b> |
| Goodwill                                            |      | -                        | -                        |
| Immobilisations incorporelles                       |      | -                        | -                        |
| Immobilisations corporelles                         | 3.2  | 378                      | 478                      |
| Titres mis en équivalence                           |      | -                        | -                        |
| Autres actifs financiers non courants               | 3.3  | 38 577                   | 30 491                   |
| Impôts différés actifs                              | 3.11 | 6 404                    | 6 737                    |
| <b>Total actifs non courants</b>                    |      | <b>45 359</b>            | <b>37 706</b>            |
| Actifs courants et non courants en cours de cession | 3.14 | -                        | 337                      |
| Stocks                                              |      | -                        | -                        |
| Clients et comptes rattachés                        | 3.4  | 68                       | 874                      |
| Créances fiscales et sociales                       | 3.5  | 810                      | 2 048                    |
| Autres actifs courants                              | 3.6  | 343                      | 232                      |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie             | 3.8  | 532                      | 5 621                    |
| <b>Total actifs courants</b>                        |      | <b>1 753</b>             | <b>9 112</b>             |
|                                                     |      |                          |                          |
| <b>Total actif</b>                                  |      | <b>47 112</b>            | <b>46 818</b>            |

| <i>En milliers d'euros</i>                           |      |                          |                          |
|------------------------------------------------------|------|--------------------------|--------------------------|
| <b>PASSIF</b>                                        | Note | <b>Exercice<br/>2010</b> | <b>Exercice<br/>2009</b> |
| Capital social                                       |      | 10 468                   | 10 468                   |
| Primes, réserves et autres                           |      | 35 149                   | 35 318                   |
| Résultat net - part du groupe                        |      | 578                      | (161)                    |
| <b>Capitaux propres - part du groupe</b>             |      | <b>46 195</b>            | <b>45 626</b>            |
| Capitaux propres - part des minoritaires             |      | -                        | (86)                     |
| <b>Capitaux propres</b>                              | 3.7  | <b>46 195</b>            | <b>45 540</b>            |
| Provisions pour risques et charges non courantes     |      | -                        | -                        |
| Dettes financières - part à plus d'un an             |      | -                        | -                        |
| Impôts différés passifs                              |      | -                        | -                        |
| <b>Total passifs non courants</b>                    |      | <b>-</b>                 | <b>-</b>                 |
| Passifs courants et non courants en cours de cession | 3.14 | -                        | 551                      |
| Provisions pour risques et charges courantes         |      | -                        | -                        |
| Dettes financières - part à moins d'un an            | 3.8  | -                        | 114                      |
| Comptes bancaires créditeurs                         | 3.8  | -                        | 189                      |
| Fournisseurs et comptes rattachés                    | 3.9  | 882                      | 422                      |
| Dettes d'impôt sur les sociétés                      |      | -                        | -                        |
| Autres dettes fiscales et sociales                   |      | 35                       | 1                        |
| Autres dettes courantes                              |      | -                        | -                        |
| <b>Total passifs courants</b>                        |      | <b>917</b>               | <b>1 278</b>             |
|                                                      |      |                          |                          |
| <b>Total passif</b>                                  |      | <b>47 112</b>            | <b>46 818</b>            |

### 3. Tableau des flux de trésorerie consolidé

| <i>En milliers d'euros</i>                                                                | Note | Exercice 2010  | Exercice 2009   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------|----------------|-----------------|
| <b>Résultat net</b>                                                                       |      | <b>572</b>     | <b>(249)</b>    |
| <b>Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession</b>                         |      | <b>153</b>     | <b>(217)</b>    |
| <b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>          |      | <b>419</b>     | <b>(32)</b>     |
| Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations                  |      | 79             | 81              |
| Dotations nettes aux provisions (hors provisions liées au BFR)                            |      | -              | (37)            |
| Charges calculées liées aux stock-options et assimilés                                    |      | -              | -               |
| Résultats sur cessions                                                                    |      | -              | 3               |
| Quote-part de résultats liés aux sociétés mises en équivalence                            |      | -              | -               |
| <b>Capacité d'autofinancement après impôt</b>                                             |      | <b>498</b>     | <b>15</b>       |
| Charge d'impôts (y compris impôts différés)                                               | 3.11 | 332            | -               |
| <b>Capacité d'autofinancement avant impôt</b>                                             |      | <b>830</b>     | <b>15</b>       |
| Impôts versés                                                                             |      | -              | (2 459)         |
| Variation du besoin en fonds de roulement                                                 |      | -              | -               |
| - variation des créances                                                                  |      | 1 932          | 259             |
| - variation des dettes                                                                    |      | 379            | (2 547)         |
| Autres variations liées aux flux d'exploitation                                           |      | -              | -               |
| Flux de trésorerie générés par les activités arrêtées ou en cours de cession              |      | 157            | (48)            |
| <b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>                                       |      | <b>3 298</b>   | <b>(4 779)</b>  |
| Décaissements liés aux immobilisations incorporelles et corporelles                       |      | -              | (2)             |
| Encaissements liés aux immobilisations incorporelles et corporelles                       |      | 21             | 114             |
| Encaissements liés aux immobilisations financières (titres non consolidés)                |      | -              | 34              |
| Variation des prêts, cautions et avances consentis                                        | 3.3  | (8 082)        | (30 459)        |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence                                        |      | -              | -               |
| Incidence des variations de périmètre                                                     | 3.13 | 22             | 13 998          |
| Flux de trésorerie liés aux investissements dans les activités en cours de cession        |      | 3              | (88)            |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>                         |      | <b>(8 036)</b> | <b>(16 403)</b> |
| Flux nets liés aux opérations de financement                                              |      | -              | -               |
| Flux de trésorerie liés au financement des activités arrêtées ou en cours de cession      |      | -              | -               |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>                           |      | <b>-</b>       | <b>-</b>        |
| <b>Incidence des variations des cours des devises</b>                                     |      | <b>8</b>       | <b>138</b>      |
| <b>Trésorerie nette de clôture des entités en cours de cession</b>                        |      | <b>-</b>       | <b>-</b>        |
| <b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>                                         |      | <b>(4 730)</b> | <b>(21 045)</b> |
| <b>Trésorerie nette à l'ouverture</b>                                                     |      | <b>5 432</b>   | <b>26 476</b>   |
| <b>Trésorerie nette à la clôture</b>                                                      |      | <b>532</b>     | <b>5 432</b>    |
| Disponibilités                                                                            |      | 128            | 1               |
| Comptes courants financiers                                                               |      | 404            | 5 620           |
| Concours bancaires courants créditeurs                                                    |      | -              | (189)           |
| <b>Composants de la trésorerie nette à la clôture</b>                                     | 3.8  | <b>532</b>     | <b>5 432</b>    |
| Montant des intérêts payés au cours de la période (y compris les intérêts de crédit-bail) |      | (13)           | (141)           |

#### 4. Variation des capitaux propres consolidés

| (en milliers d'euros, sauf nombre d'actions)                             | Actions ordinaires |                    |                   |                 |                       | Gains et pertes enregistrés directement dans les capitaux propres (3) | Ecart de conversion | Capitaux propres, part du groupe | Intérêts minoritaires | Capitaux propres |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------|-----------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------------------|-----------------------|------------------|
|                                                                          | Nombre d'actions   | Capital social (1) | Primes d'émission | Réserves (2)    | Titres d'autocontrôle |                                                                       |                     |                                  |                       |                  |
| <b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2008</b>                                     | <b>10 468 202</b>  | <b>10 468</b>      | <b>118 610</b>    | <b>(84 721)</b> | <b>(101)</b>          | <b>249</b>                                                            | <b>1 278</b>        | <b>45 783</b>                    | <b>6</b>              | <b>45 789</b>    |
| <i>Dividendes versés</i>                                                 | -                  | -                  | -                 | -               | -                     | -                                                                     | -                   | -                                | -                     | -                |
| <i>Acompte sur dividende</i>                                             | -                  | -                  | -                 | -               | -                     | -                                                                     | -                   | -                                | -                     | -                |
| <i>Autres opérations avec les actionnaires</i>                           | -                  | -                  | -                 | 1 274           | -                     | -                                                                     | -                   | 1 274                            | -                     | 1 274            |
| <b>Dividendes et autres opérations avec les actionnaires</b>             | -                  | -                  | -                 | <b>1 274</b>    | -                     | -                                                                     | -                   | <b>1 274</b>                     | -                     | <b>1 274</b>     |
| <i>Dividendes</i>                                                        | -                  | -                  | -                 | -               | -                     | -                                                                     | -                   | -                                | -                     | -                |
| <i>Autres opérations avec les intérêts minoritaires</i>                  | -                  | -                  | -                 | -               | -                     | -                                                                     | -                   | -                                | -                     | -                |
| <b>Dividendes et autres opérations avec les minoritaires</b>             | -                  | -                  | -                 | -               | -                     | -                                                                     | -                   | -                                | -                     | -                |
| <i>Résultat net</i>                                                      | -                  | -                  | -                 | (161)           | -                     | -                                                                     | -                   | (161)                            | (88)                  | (249)            |
| <i>Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres</i> | -                  | -                  | -                 | -               | -                     | -                                                                     | (1 270)             | (1 270)                          | (4)                   | (1 274)          |
| <b>Charges et produits comptabilisés sur la période (3)</b>              | -                  | -                  | -                 | <b>(161)</b>    | -                     | -                                                                     | <b>(1 270)</b>      | <b>(1 430)</b>                   | <b>(92)</b>           | <b>(1 522)</b>   |
| <b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2009</b>                                     | <b>10 468 202</b>  | <b>10 468</b>      | <b>118 610</b>    | <b>(83 608)</b> | <b>(101)</b>          | <b>249</b>                                                            | <b>8</b>            | <b>45 626</b>                    | <b>(86)</b>           | <b>45 540</b>    |
| <i>Dividendes versés</i>                                                 | -                  | -                  | -                 | -               | -                     | -                                                                     | -                   | -                                | -                     | -                |
| <i>Acompte sur dividende</i>                                             | -                  | -                  | -                 | -               | -                     | -                                                                     | -                   | -                                | -                     | -                |
| <i>Autres opérations avec les actionnaires</i>                           | -                  | -                  | -                 | -               | -                     | -                                                                     | -                   | -                                | -                     | -                |
| <b>Dividendes et autres opérations avec les actionnaires</b>             | -                  | -                  | -                 | -               | -                     | -                                                                     | -                   | -                                | -                     | -                |
| <i>Dividendes</i>                                                        | -                  | -                  | -                 | -               | -                     | -                                                                     | -                   | -                                | -                     | -                |
| <i>Autres opérations avec les intérêts minoritaires</i>                  | -                  | -                  | -                 | -               | -                     | -                                                                     | -                   | -                                | 92                    | 92               |
| <b>Dividendes et autres opérations avec les minoritaires</b>             | -                  | -                  | -                 | -               | -                     | -                                                                     | -                   | -                                | <b>92</b>             | <b>92</b>        |
| <i>Résultat net</i>                                                      | -                  | -                  | -                 | 578             | -                     | -                                                                     | -                   | 578                              | (6)                   | 572              |
| <i>Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres</i> | -                  | -                  | -                 | -               | -                     | -                                                                     | (8)                 | (8)                              | -                     | (8)              |
| <b>Charges et produits comptabilisés sur la période (3)</b>              | -                  | -                  | -                 | <b>578</b>      | -                     | -                                                                     | <b>(8)</b>          | <b>569</b>                       | <b>(6)</b>            | <b>563</b>       |
| <b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2010</b>                                     | <b>10 468 202</b>  | <b>10 468</b>      | <b>118 610</b>    | <b>(83 030)</b> | <b>(101)</b>          | <b>249</b>                                                            | <b>-</b>            | <b>46 195</b>                    | <b>-</b>              | <b>46 195</b>    |

## 5. Etat de résultat global

| En milliers d'euros                                                      | Exercice<br>2010 | Exercice<br>2009 |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Résultat net</b>                                                      | <b>572</b>       | <b>(249)</b>     |
| Ecart de conversion                                                      | (8)              | (1 274)          |
| Instruments financiers                                                   | -                | -                |
| Autres                                                                   | -                | -                |
| Impôt sur les autres éléments du résultat global                         | -                | -                |
| <b>Gains/Pertes latents nets</b>                                         | <b>(8)</b>       | <b>(1 274)</b>   |
| Ecart de réévaluation des actifs                                         | -                | -                |
| <b>Autres impacts sur les réserves</b>                                   | <b>-</b>         | <b>-</b>         |
| <b>Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres</b> | <b>(8)</b>       | <b>(1 274)</b>   |
| <b>Résultat global</b>                                                   | <b>563</b>       | <b>(1 523)</b>   |
| <i>Dont :</i>                                                            |                  |                  |
| <b>Résultat global, part du groupe</b>                                   | <b>569</b>       | <b>(1 431)</b>   |
| Intérêts minoritaires                                                    | (6)              | (92)             |

## B. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

SFCM est une société anonyme domiciliée 75 cours Emile Zola – 69100 Villeurbanne, dont les titres sont cotés sur le marché Euronext Paris (compartiment C) - ISIN : FR0000053456.

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2010 qui ont été arrêtés par le Directoire du 21 février 2011.

Ces comptes consolidés annuels seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2010.

### 1. Faits marquants

Le seul fait marquant de l'année 2010 est la cession de la filiale algérienne le 24 février 2010. Le groupe est désormais constitué exclusivement de SFCM SA.

### 2. Principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés annuels ont été préparés sur la base des règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation définies par le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2010.

Les comptes annuels consolidés sont établis dans le respect des principes généraux établis par la norme IAS1 :

- conformité à l'intégralité des normes IFRS applicables,
- permanence des méthodes et des présentations,
- continuité de l'exploitation,
- matérialité de l'information,
- image fidèle,
- information comparative,
- règle de compensation.

SFCM a appliqué les amendements à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », liés à la présentation des états financiers, notamment des capitaux propres ; cette norme limite les éléments comptabilisés directement en capitaux propres et requiert, la présentation d'un nouvel état qui regroupe :

- le compte de résultat de l'exercice antérieur,
- les charges et produits précédemment enregistrés en capitaux propres qui constituent les autres éléments du résultat global.

SFCM a décidé de présenter, en plus de son compte de résultat par destination, un second état présentant l'impact des charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres. Dans les comptes consolidés présentés ici, cet état est nommé « Etat de résultat global ».

Le groupe a appliqué les normes et interprétations applicables au 01 janvier 2010 ; il s'agit essentiellement des normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels ».

Les règles spécifiques liées à l'établissement des comptes consolidés annuels sont présentées ci-après.

## **2.1. Estimations et hypothèses**

Le groupe procède régulièrement à des estimations et établit des hypothèses qui ont un impact sur la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, sur des éléments de produits et de charges ainsi que sur les informations données dans les notes en annexe. Le principal élément concerné par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses concerne les actifs d'impôts différés.

Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques ainsi que les données prévisionnelles considérées comme les plus probables.

## **2.2. Principes de présentation des activités arrêtées ou en cours de cession**

Les activités arrêtées ou en cours de cession répondent aux critères suivants :

- elles sont disponibles en vue de leur vente immédiate dans leur état actuel,
- leur vente est hautement probable,
- la vente doit être conclue dans un délai d'un an à compter de leur classification en activités destinées à la vente.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, les activités arrêtées ou en cours de cession font l'objet de règles spécifiques de comptabilisation et de présentation dans les états financiers consolidés, dès lors que les impacts sont jugés significatifs :

- au compte de résultat consolidé, pour chacune des périodes présentées, la rubrique "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession" comprend la somme :

- o du résultat net d'impôt des filiales concernées par l'opération de cession, déterminé conformément aux procédures de consolidation énoncées par IAS 27, jusqu'à la date de cession effective. Par simplification, le résultat de l'ensemble des filiales cédées a été pris en compte jusqu'au 31 décembre 2008 : en effet, la cession effective est intervenue fin décembre 2008 pour l'ensemble des filiales, à l'exception des filiales polonaises, algérienne et tunisienne, pour lesquelles les conditions suspensives n'étaient pas levées.
- o du résultat de cession des filiales dont la cession est effective.
- o du profit ou de la perte après impôt résultant de l'évaluation à la juste valeur des activités arrêtées ou en cours de cession (cf. infra), diminuée des coûts de cession.
- o les années comparatives présentées ont été retraitées selon les règles définies ci-dessus.

Hormis le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, le compte de résultat consolidé présente les données financières de l'unique entité qui n'est ni cédée, ni en cours de cession : SFCM. Ces données sont présentées après avoir neutralisé les transactions intragroupes entre toutes les entités du périmètre de consolidation (y compris les transactions avec les entités cédées jusqu'à la date de cession), conformément au processus classique de consolidation.

- dans le bilan consolidé :
  - o déconsolidation des filiales dont la cession est effective sur l'année.
  - o présentation des actifs et passifs des filiales en cours de cession sur deux lignes distinctes à l'actif et au passif consolidés : "Actifs courants et non courants en cours de cession" et "Passifs courants et non courants en cours de cession".
- dans le tableau de flux de trésorerie consolidés :
  - o présentation distincte des flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des filiales cédées ou en cours de cession.
  - o de la même manière qu'au compte de résultat, les flux de trésorerie sont présentés après avoir neutralisé les flux de trésorerie intragroupe, conformément au processus classique de consolidation.
- règle spécifique d'évaluation des filiales en cours de cession :
  - o évaluation des actifs et passifs dont les règles d'évaluation ne sont pas visés par la norme IFRS 5 (clients, stocks,...) selon les normes correspondantes,
  - o puis application des règles spécifiques de la norme IFRS 5 : constatation d'une dépréciation globale égale à la différence entre le prix de cession et l'actif net de ces filiales. La dépréciation est imputée par ordre de priorité sur les goodwill, les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et l'actif circulant.
- La rubrique du compte de résultat "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession" est également détaillée comme suit :
  - o les produits, les charges, et le profit ou la perte avant impôt des activités en cours de cession.
  - o l'effet d'impôt sur le résultat associé.
  - o le profit ou la perte résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, ou de la cession, des activités destinées à être cédées.
  - o l'effet d'impôt sur le résultat associé.

### **2.3. Méthodes de consolidation**

Les entreprises placées sous le contrôle exclusif (direct ou indirect) de SFCM sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif existe dès lors que le groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la filiale, et il est présumé lorsque le groupe détient plus de 50% des droits de vote.

Les participations dans les entreprises contrôlées conjointement (joint-venture, ...) sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint existe dès lors que le groupe partage avec une autre société le contrôle d'une activité économique en vertu d'un accord contractuel sans qu'aucune des sociétés ne détienne de contrôle exclusif ou d'influence notable.

Les entreprises dans lesquelles le groupe détient une influence notable, sans exercer de contrôle, sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le groupe détient entre 20% et 50% des droits de vote.

Les entreprises dans lesquelles le groupe ne détient pas d'influence notable et n'exerce pas de contrôle ne sont pas consolidées.

La liste des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation est mentionnée en note 3.1.

Les entreprises consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre. Les transactions entre les sociétés du groupe (achats, ventes, dividendes, créances, dettes, provisions, résultats de cession interne, ...) sont éliminées, soit globalement dans le cadre des sociétés faisant l'objet d'une intégration globale, soit proportionnellement dans le cas où les transactions concernent des sociétés sous contrôle conjoint.

### **2.4. Méthodes de conversion des devises**

La monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes consolidés du groupe est l'euro.

#### **Conversion des transactions en devises**

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'opération. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat de la période.

#### **Conversion des états financiers des sociétés étrangères**

Les éléments exprimés en devises concernant les sociétés étrangères sont convertis comme suit :

- le compte de résultat est converti au taux moyen de l'exercice,
- les comptes de bilan sont convertis au taux de clôture, à l'exception du capital et des réserves qui sont maintenus au cours historique,
- les différences résultant de ces conversions sont comptabilisées dans une rubrique spécifique des capitaux propres (écarts de conversion). Les écarts de conversion sont constatés en compte de résultat lors de la cession de la filiale.

### **2.5. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont constatées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et autres coûts directement attribuables à l'actif).

Le groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs.

La mise en œuvre de l'approche par les composants n'a pas d'impact dans le groupe, compte tenu de la nature des actifs concernés.

La valeur nette inscrite au bilan correspond au coût d'entrée initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs constatées.

La base amortissable des actifs corporels correspond au coût d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'ayant été identifiée.

Les actifs corporels sont amortis linéairement en fonction de la durée d'utilisation attendue par le groupe, soit :

- Matériels informatiques : 3 à 5 ans,
- Mobilier de bureau : 7 à 10 ans.
- Agencements et installations : 7 à 10 ans.

## **2.6. Clients**

Les créances clients sont valorisées à la juste valeur qui dans le cas du groupe est proche de la valeur nominale. Une dépréciation est constatée le cas échéant lorsque les flux de règlement attendus sont inférieurs à la valeur comptable d'origine de la créance. Les critères de détermination de la dépréciation prennent notamment en compte l'ancienneté des créances, l'existence de litiges ou la situation financière des clients.

## **2.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est constituée de la trésorerie immédiatement disponible (comptes bancaires, caisse ...). Les comptes courants associés sont également considérés comme des éléments constitutifs de la trésorerie, et sont présentés comme tels au bilan consolidé.

## **2.8. Imposition**

### **Impôt exigible**

La charge d'impôt sur le résultat, au titre de l'année 2010, est calculée en appliquant au résultat avant impôt des sociétés, le taux d'impôt estimé calculé sur une base annuelle. Cette estimation tient compte de l'utilisation des déficits fiscaux reportables. Le calcul est effectué en prenant en compte les taux d'impôt applicables aux différentes catégories de revenus (taux de droit commun, taux réduit,...).

### **Impôt différé**

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existantes entre les bases comptables et les bases fiscales des actifs et des passifs consolidés (à l'exception des écarts d'acquisition). Ils sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté ou quasiment voté applicable à la période de reversement attendue.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement évaluée à partir d'éléments prévisionnels.

Au sein d'une même entité fiscale (société, groupe d'intégration fiscale), les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés calculés sur des éléments directement enregistrés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

## **2.9. Ventilation des charges**

Le groupe a opté pour une présentation des charges opérationnelles par fonction. Les charges ont été ventilées dans les rubriques suivantes :

- Coûts des biens et services vendus,
- Frais de recherche et de développement,
- Frais commerciaux,
- Frais généraux,
- Autres produits et charges d'exploitation.

Les charges calculées sur stock-options et assimilés (IFRS 2) sont présentées de manière séparée dans une rubrique spécifique du compte de résultat.

La rubrique « Autres produits et charges d'exploitation » est constituée du résultat de change sur les opérations commerciales.

La rubrique « Autres produits et charges opérationnels non courants » est constituée des produits et charges inhabituels, anormaux ou peu fréquents.

Les montants significatifs, tels que les coûts nets de restructuration, sont présentés distinctement dans le compte de résultat.

## **2.10. Résultat par action**

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net – part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice après neutralisation des actions d'auto-contrôle.

Le résultat net par action dilué est obtenu en divisant le résultat net – part du groupe (retraité le cas échéant des intérêts liés aux actions potentielles) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice après neutralisation des actions d'auto-contrôle et avec prise en compte du nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives. Un plan d'actions potentielles est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse constaté pendant la période.

Un résultat par action est présenté pour le résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession.

## **2.11. Tableau des flux de trésorerie**

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte (en partant du résultat net).

Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations de financement.

L'incidence nette des variations de périmètre est présentée dans une rubrique spécifique des flux liés aux opérations d'investissement. Elle prend en compte le prix d'acquisition payé et la trésorerie nette acquise, ainsi que le prix de cession encaissé et la trésorerie nette cédée.

## **2.12. Actifs et passifs éventuels**

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable.

Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque l'impact est jugé significatif.

## **2.13. Comptabilisation et évaluation des instruments financiers**

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, autres actifs courants, fournisseurs, autres dettes courantes, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie).

Les instruments financiers sont affectés à cinq catégories qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan, sachant que l'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation.

Les cinq catégories sont les suivantes :

- Actifs détenus jusqu'à l'échéance : non applicable dans le groupe.
- Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat : cette rubrique comprend essentiellement les comptes courants bancaires et les valeurs mobilières de placement. Les variations de juste valeur des éléments affectés à cette rubrique sont constatées dans le compte de résultat à chaque clôture.
- Prêts, créances et dettes : les éléments rentrant dans cette rubrique sont comptabilisés et évalués, selon le cas, « au coût » ou « au coût amorti ».

Les actifs et passifs comptabilisés « au coût » concernent principalement les créances clients et les dettes fournisseurs ainsi que les actifs financiers courants et non courants (exemple : dépôts et cautionnements, comptes de séquestre). Ces éléments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le groupe à leur valeur nominale. En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation.

Les actifs et passifs comptabilisés « au coût amorti » concernent essentiellement les dettes financières. Le coût amorti de ces éléments correspond à la valeur initiale de l'actif ou du passif diminuée des remboursements en principal, ajustée le cas échéant selon la méthode du taux d'intérêt effectif et corrigée d'une éventuelle dépréciation.

- Actifs disponibles à la vente : ils correspondent à des titres d'une société cotée. Les variations de juste valeur sont constatées en « Autres éléments du résultat global ». Les pertes de valeur sont constatées en « Autres produits et charges financiers » lorsqu'elles sont considérées comme durables.
- Instruments dérivés : Les dérivés sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur. Ils sont évalués à chaque clôture à leur juste valeur, comptabilisés au bilan en autres actifs et autres dettes d'exploitation courants. Les variations de juste valeur des contrats de couverture des flux de trésorerie sont constatées directement en autres éléments du résultat global pour la partie efficace, et en résultat pour la partie non

efficace, lorsque l'impact est significatif. Les montants constatés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat de manière symétrique lors de la comptabilisation de l'élément couvert.

### 3. Notes sur les états financiers consolidés

#### 3.1. Liste des sociétés consolidées

SFCM (Holding) : société consolidante

| Nom des sociétés          | Note | Mode de consolidation | Siège social    | 31.12.2010    |             | 31.12.2009    |             |
|---------------------------|------|-----------------------|-----------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
|                           |      |                       |                 | % de contrôle | % d'intérêt | % de contrôle | % d'intérêt |
| Jet Multimédia Algérie Sa | (1)  | IG                    | Alger - Algérie | -             | -           | 60            | 60          |

(1) : société dont la cession a été effective le 24 février 2010.

IG : intégration globale.

#### 3.2. Immobilisations corporelles

| En milliers d'euros                | 31.12.2010     |                         |                | 31.12.2009     |
|------------------------------------|----------------|-------------------------|----------------|----------------|
|                                    | Valeurs brutes | Amorts et dépréciations | Valeurs nettes | Valeurs nettes |
| Autres immobilisations corporelles | 668            | (290)                   | 378            | 478            |
| <b>Total</b>                       | <b>668</b>     | <b>(290)</b>            | <b>378</b>     | <b>478</b>     |
| <i>dont crédit-bail</i>            | -              | -                       | -              | -              |

| En milliers d'euros                |            |              |             |                     |                      |            |
|------------------------------------|------------|--------------|-------------|---------------------|----------------------|------------|
| Valeurs brutes                     | Ouverture  | Acquisitions | Diminutions | Ecart de conversion | Sorties de périmètre | Clôture    |
| Autres immobilisations corporelles | 704        | -            | (36)        | 3                   | (3)                  | 668        |
| <b>Total</b>                       | <b>704</b> | <b>-</b>     | <b>(36)</b> | <b>3</b>            | <b>(3)</b>           | <b>668</b> |
| <i>dont crédit-bail</i>            | -          | -            | -           | -                   | -                    | -          |

| En milliers d'euros                |            |           |             |                     |                      |            |
|------------------------------------|------------|-----------|-------------|---------------------|----------------------|------------|
| Amortissements et dépréciations    | Ouverture  | Dotations | Diminutions | Ecart de conversion | Sorties de périmètre | Clôture    |
| Autres immobilisations corporelles | 226        | 79        | (15)        | 1                   | (1)                  | 290        |
| <b>Total</b>                       | <b>226</b> | <b>79</b> | <b>(15)</b> | <b>1</b>            | <b>(1)</b>           | <b>290</b> |
| <i>dont crédit-bail</i>            | -          | -         | -           | -                   | -                    | -          |

Au 31 décembre 2010, les immobilisations corporelles sont essentiellement constituées d'agencements de locaux techniques et administratifs.

### 3.3. Autres actifs financiers non courants

| En milliers d'euros | 31.12.2010    | Échéance          |                      | 31.12.2009    |
|---------------------|---------------|-------------------|----------------------|---------------|
|                     |               | Inférieure à 1 an | De 1 an à + de 5 ans |               |
| Prêts               | 38 000        | -                 | 38 000               | 30 000        |
| Intérêts sur prêts  | 577           | 577               | -                    | 491           |
| <b>Total</b>        | <b>38 577</b> | <b>577</b>        | <b>38 000</b>        | <b>30 491</b> |

Les autres actifs financiers non courants correspondent au placement auprès de SFR des disponibilités de la société sous forme de prêt à moyen terme. Initialement accordé pour un montant de 30 millions d'euros (rémunéré au taux de 3,20% sur une base de 360 jours), il a été porté à 38 millions d'euros le 1<sup>er</sup> septembre 2010. Les intérêts relatifs à l'année 2010 s'élèvent à 577 milliers d'euros et sont payables annuellement. Le prêt est à échéance du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

### 3.4. Clients et comptes rattachés

| En milliers d'euros | 31.12.2010 | 31.12.2009 |
|---------------------|------------|------------|
| Valeur brute        | 68         | 941        |
| Dépréciation        | -          | (67)       |
| <b>Valeur nette</b> | <b>68</b>  | <b>874</b> |

L'ensemble des créances clients et des comptes rattachés a une échéance inférieure à un an.

### 3.5. Créances fiscales et sociales

Elles sont principalement composées d'un crédit de TVA pour un montant de 667 milliers d'euros.

### 3.6. Autres actifs courants

| En milliers d'euros                                     | 31.12.2010     |          |                | 31.12.2009     |
|---------------------------------------------------------|----------------|----------|----------------|----------------|
|                                                         | Valeurs brutes | Dép.     | Valeurs nettes | Valeurs nettes |
| Charges constatées d'avance                             | 163            | -        | 163            | 50             |
| Créances immobilisées à court terme et autres débiteurs | 180            | -        | 180            | 181            |
| <b>Total</b>                                            | <b>343</b>     | <b>-</b> | <b>343</b>     | <b>232</b>     |

Au 31 décembre 2010, le poste « Créances immobilisées à court terme et autres débiteurs divers » est principalement constitué de dépôts versés pour un montant de 115 milliers d'euros.

### 3.7. Capitaux propres

#### a) Evolution de la composition du capital social et des primes

Au 31 décembre 2010, le capital social de SFCM s'élève à 10 468 202 euros divisé en 10 468 202 actions de 1 euro (nominal entièrement libéré).

L'évolution du capital et des primes de la société SFCM au cours de l'année 2010 est retracée dans le tableau suivant :

| Nature de l'opération                                                | Valeur nominale | Nombre d'actions  | Prime d'émission ou d'apport | Capital social    |
|----------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------|------------------------------|-------------------|
| <b>Situation du capital social et des primes au 31 décembre 2009</b> | <b>1 €</b>      | <b>10 468 202</b> | <b>118 610 368</b>           | <b>10 468 202</b> |
| Flux de l'année 2010                                                 |                 | -                 | -                            | -                 |
| <b>Situation du capital social et des primes au 31 décembre 2010</b> | <b>1 €</b>      | <b>10 468 202</b> | <b>118 610 368</b>           | <b>10 468 202</b> |

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

#### b) Dividendes versés en 2010

Aucun dividende n'a été versé en 2010.

#### c) Prévision de versement de dividendes en 2010

Aucun versement de dividende ne sera proposé à l'Assemblée Générale.

#### d) Actions de préférence

De même qu'au 31 décembre 2009, il n'existe pas d'actions de préférence au 31 décembre 2010.

#### e) Catégories d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, sachant que tout actionnaire détenant des titres au nominatif entièrement libérés depuis plus de deux ans bénéficie d'un droit de vote double.

| Répartition des actions entre droit de vote simple et droit de vote double | 31.12.2010        | 31.12.2009        |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Actions à droit de vote simple (*)                                         | 4 121 682         | 4 121 682         |
| Actions à droit de vote double                                             | 6 346 520         | 6 346 520         |
| <b>Total des actions en fin de période</b>                                 | <b>10 468 202</b> | <b>10 468 202</b> |

(\*) dont 10 206 actions auto-détenues privées de droit de vote

## f) Actions potentielles

Les titres de capital potentiel au 31 décembre 2010 sont constitués des 60 373 options de souscription d'actions et de 84 000 options d'achats d'actions dont le détail est fourni dans le tableau suivant :

| Plans d'options de souscription et d'achat d'actions en vigueur au 31 décembre 2010 | Plan 1   | Plan 2   | Plan 3   | Plan 4   | Plan 5   | Plan 6   |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
|                                                                                     | OSA      | OAA      | OSA      | OSA      | OSA      | OAA      |
| Date d'Assemblée                                                                    | 05.05.03 | 05.05.03 | 05.05.03 | 05.05.03 | 27.03.06 | 09.09.08 |
| Date du Directoire                                                                  | 04.07.03 | 04.07.03 | 03.11.03 | 09.05.05 | 22.06.06 | 15.09.08 |
| Nombre total d'options autorisées                                                   | 228 500  | 764 591  | 60 000   | 30 000   | 62 000   | 520 000  |
| Nombre d'options initialement accordées                                             | 228 500  | 764 591  | 60 000   | 30 000   | 62 000   | 520 000  |
| Nombre d'options accordées après réajustement (*)                                   | 238 574  | 802 312  | 62 961   | 31 123   | 63 657   | 520 000  |
| Date d'expiration                                                                   | 03.07.09 | 03.07.09 | 02.11.09 | 08.05.11 | 21.06.12 | 15.09.15 |
| Prix d'exercice initial (en euro)                                                   | 11,51    | 11,51    | 14,51    | 18,30    | 16,65    | 5,70     |
| Prix d'exercice réajusté (*) (en euro)                                              | 10,97    | 10,97    | 13,83    | 17,44    | 16,19    | 5,70     |
| Nombre d'options levées au 31.12.2010                                               | -        | -        | -        | -        | -        | -        |
| Nombre d'options abandonnées (**) au 31.12.2010                                     | 238 574  | 802 312  | 62 961   | 20 627   | 13 780   | 436 000  |
| Nombre d'options restant à lever au 31.12.2010                                      | -        | -        | -        | 10 496   | 49 877   | 84 000   |

(\*) : ajustement du nombre et du prix des options afin de maintenir les avantages acquis en fonction des cas prévus par la réglementation (distribution de réserves,...).

(\*\*) : cas prévus dans les règlements propres à chaque plan tels que démission, licenciement autre qu'économique, dépassement de la date de fin de période d'exercice des options.

OSA : options de souscription d'actions

OAA : options d'achat d'actions

Il est rappelé que SFR a proposé en janvier 2011 de verser une indemnité forfaitaire de 0,88 euro par option aux détenteurs des 84 000 options d'achat d'actions (OAA du plan 6) restant à lever (cf. événements survenus depuis la clôture de l'exercice) en contrepartie de la renonciation définitive au bénéfice de ces options.

SFR proposera aux bénéficiaires des options de souscription d'actions restant à lever des plans OSA 4 et 5, dans l'hypothèse où ceux-ci les lèveraient, de leur offrir une liquidité, jusqu'à la date d'expiration des plans respectifs, qui se ferait sur la base d'un prix correspondant au prix du projet d'offre publique de retrait (soit 6,50 euros par action).

Conformément aux dispositions régissant les modalités de transition aux normes IFRS, seuls les plans attribués après le 7 novembre 2002 et acquis après le 1<sup>er</sup> janvier 2005 ont fait l'objet d'un retraitement en normes IFRS. Les plans concernés sont les plans OSA n°4 et n°5 et le plan OAA n°6 (retraitement non significatif). Aucune charge calculée sur stock-options et assimilés n'a été constatée au 31 décembre 2010.

## g) Programme de rachat d'actions propres

L'assemblée générale mixte du 27 mars 2006 a autorisé la Société à acquérir durant une période de 18 mois un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant son capital social conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du code de commerce. Faisant usage de cette autorisation, le Directoire a mis en œuvre un programme de rachat d'actions à partir du 11 avril 2006 et jusqu'au 27 septembre 2007, via un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AFEI approuvée par l'AMF, renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de douze mois, et confié à Oddo Corporate Finance. Suite à l'expiration de l'autorisation accordée par l'assemblée générale mixte du 7 mars 2006, l'assemblée générale mixte du 5 novembre 2007 a accordé à la société une nouvelle autorisation d'acquérir durant une période de 18 mois un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant son capital social conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du code de commerce.

Au 31 décembre 2010, SFCM détient 10 206 titres pour un montant de 101 milliers d'euros, présenté en diminution des capitaux propres consolidés. La valeur de marché de ce portefeuille est de 51 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Aucun mouvement d'achat ou de vente n'a été réalisé au cours de l'exercice 2010 au titre du contrat de liquidité.

### 3.8. Endettement financier net

#### a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

| En milliers d'euros                                    | 31.12.2010 | 31.12.2009   |
|--------------------------------------------------------|------------|--------------|
| Disponibilités                                         | 128        | 1            |
| Comptes courants associés                              | 404        | 5 620        |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (actif)</b> | <b>532</b> | <b>5 621</b> |
| Concours bancaires courants créditeurs                 | -          | (189)        |
| <b>Dettes de trésorerie (passif)</b>                   | <b>-</b>   | <b>(189)</b> |
| <b>Trésorerie nette actif (+) / passif (-)</b>         | <b>532</b> | <b>5 432</b> |

Le compte courant associé fait l'objet d'une convention de gestion de trésorerie. Il est rémunéré.

#### b) Dettes financières à moins d'un an

| En milliers d'euros            | 31.12.2010 | 31.12.2009 |
|--------------------------------|------------|------------|
| Dépôts et cautionnements reçus | -          | 114        |
| <b>Total</b>                   | <b>-</b>   | <b>114</b> |

### 3.9. Fournisseurs et comptes rattachés

| En milliers d'euros            | 31.12.2010 | 31.12.2009 |
|--------------------------------|------------|------------|
| Fournisseurs d'exploitation    | 882        | 422        |
| Fournisseurs d'immobilisations | -          | -          |
| <b>Total</b>                   | <b>882</b> | <b>422</b> |

Les dettes envers les fournisseurs ont une échéance inférieure à un an.

### 3.10. Instruments financiers

| Rubriques du bilan                                         | Désignation des instruments financiers | Valeur nette comptable<br>(en milliers d'euros) | Juste valeur au 31.12.2010<br>(en milliers d'euros) |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <b>Actif</b>                                               |                                        |                                                 |                                                     |
| Titres non consolidés et créances rattachées               | A                                      | -                                               | -                                                   |
| Autres actifs financiers non courants                      | C                                      | 38 577                                          | 38 577                                              |
| Clients et comptes rattachés                               | D                                      | 68                                              | 68                                                  |
| Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)  | D                                      | 990                                             | 990                                                 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                    | B                                      | 532                                             | 532                                                 |
| <b>Passif</b>                                              |                                        |                                                 |                                                     |
| Dettes financières (part à plus et à moins d'un an)        | C                                      | -                                               | -                                                   |
| Concours bancaires courants                                | D                                      | -                                               | -                                                   |
| Fournisseurs et comptes rattachés                          | D                                      | 882                                             | 882                                                 |
| Autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance) | D                                      | 35                                              | 35                                                  |

A : actifs disponibles à la vente.

B : actifs et passifs en juste valeur par le résultat.

C : actifs et passifs évalués au coût amorti.

D : actifs et passifs évalués au coût.

E : actifs détenus jusqu'à l'échéance. Aucun instrument ne répond à cette définition.

Aucun reclassement entre les catégories n'a été effectué sur les exercices présentés. Aucun actif financier n'a été donné en garantie. Le groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

### 3.11. Impôts sur les résultats

#### a) Imposition différée au bilan

| En milliers d'euros                                       |              |              |
|-----------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Impôts différés actifs                                    | 31.12.2010   | 31.12.2009   |
| Différences temporaires et retraitements de consolidation | -            | 3            |
| Déficits de l'intégration fiscale                         | 6 404        | 6 734        |
| <b>Total</b>                                              | <b>6 404</b> | <b>6 737</b> |

La probabilité de recouvrement des impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables est estimée en fonction des perspectives de résultats. Suite à cette estimation, l'intégralité des impôts différés liés aux déficits fiscaux reportables du 31 décembre 2007 a été conservée au bilan consolidé 2010, après déduction du résultat bénéficiaire de l'année 2010. Les déficits fiscaux de SFCM réalisés en 2008 et en 2009 n'ont pas été activés dans les comptes consolidés de l'exercice 2010 : le produit d'impôt non reconnu correspondant s'élève à 3,8 millions d'euros. Pour mémoire, les déficits fiscaux en France sont reportables sans limitation de délai.

Aucun impôt différé n'a été constaté directement en capitaux propres.

## b) Ventilation de la charge d'impôt

| En milliers d'euros            | Exercice<br>2010 | Exercice<br>2009 |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| Impôt exigible                 | -                | (1)              |
| Impôt différé                  | (332)            | 1                |
| <b>Impôt sur les bénéfices</b> | <b>(332)</b>     | <b>-</b>         |

## c) Preuve d'impôt

| En milliers d'euros                                                                                 | Exercice<br>2010 |                 | Exercice<br>2009 |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------|------------------|-----------------|
|                                                                                                     | Montant          | En %            | Montant          | En %            |
| <b>Résultat comptable avant impôt et avant résultat des activités cédées ou en cours de cession</b> | <b>751</b>       |                 | <b>(32)</b>      |                 |
| <b>Résultat comptable avant impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>                 | <b>153</b>       |                 | <b>(217)</b>     |                 |
| Moins-value nette de cession                                                                        | -                |                 | -                |                 |
| <b>Résultat comptable avant impôt</b>                                                               | <b>904</b>       |                 | <b>(249)</b>     |                 |
| <b>Impôt théorique</b>                                                                              | <b>(301)</b>     | <b>(33,33)%</b> | <b>83</b>        | <b>(33,33)%</b> |
| Effet des différences permanentes                                                                   | -                | -               | -                | -               |
| Effet des différentiels de taux d'impôt                                                             | -                | -               | -                | -               |
| Impôts sur exercices antérieurs et IFA                                                              | -                | -               | -                | -               |
| Imputation / déficits antérieurs et variation des bases                                             | (31)             | (3,39)%         | -                | -               |
| Produit d'impôt non constaté sur déficit reportable                                                 | -                | -               | (115)            | 46,20 %         |
| <b>Impôt sur les bénéfices</b>                                                                      | <b>(332)</b>     | <b>(37)</b>     | <b>(32)</b>      | <b>12,87 %</b>  |
| Impôt sur les bénéfices des activités arrêtées ou en cours de cession                               | -                | -               | (32)             | 14,75 %         |
| Impôt sur les bénéfices avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession                | (332)            | -               | -                | -               |

### 3.12. Analyse de certains postes du compte de résultat

#### a) Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation sont principalement constitués du coût des locaux et d'honoraires de conseil.

#### b) Coût de l'endettement financier net

| En milliers d'euros                                  | Exercice<br>2010 | Exercice<br>2009 |
|------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie | 13               | 141              |
| Produits d'intérêts des prêts                        | 1 060            | 491              |
| <b>Total</b>                                         | <b>1 073</b>     | <b>632</b>       |

Les produits financiers sont principalement constitués des intérêts sur le prêt accordé à SFR.

#### c) Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations par fonction

Le montant des amortissements s'élève à 79 milliers d'euros contre 81 milliers d'euros en 2009.

### 3.13. Tableau des flux de trésorerie – Variations de périmètre

Les incidences des variations de périmètre tiennent compte, pour les acquisitions, des paiements en numéraire effectués et de l'entrée de trésorerie des sociétés acquises. Pour les cessions, les mouvements de périmètre tiennent compte exclusivement du prix de vente encaissé.

| En milliers d'euros                                                           | Exercice<br>2010 | Exercice<br>2009 |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Variations de périmètre</b>                                                |                  |                  |
| Cession de l'entité algérienne                                                | 22               |                  |
| Cession des entités polonaises                                                |                  | 8 000            |
| Cession de Jet Multimedia Tunisie                                             |                  | 50               |
| Crédit vendeur lié à la cession du Pôle Edition & International               |                  | 5 849            |
| Solde du complément prix reçu au titre de la cession de Jet Multimedia France |                  | 99               |
| <b>Total</b>                                                                  | <b>22</b>        | <b>13 998</b>    |

### 3.14. Actifs destinés à la vente et résultat des activités en cours de cession

Au 31 décembre 2010, toutes les conditions requises par la norme IFRS 5 sont remplies pour un traitement en "Activités arrêtées et activités en cours de cession".

La filiale en Algérie dont la cession était soumise au 31 décembre 2009 à la levée de conditions suspensives a fait l'objet d'un retraitement selon la norme IFRS 5 dans les comptes consolidés de SFCM au 31 décembre 2009. A ce titre, les actifs et les passifs de cette entité ont été présentés dans le bilan consolidé au 31 décembre 2009 sur des lignes spécifiques : « Actifs courants et non courants en cours de cession », et « Passifs courants et non courants en cours de cession ». Ces comptes ont été soldés suite à la cession de la filiale. Le résultat, des activités arrêtées ou en cours de cession, est constitué par les comptes de la filiale et par la plus-value réalisée par SFCM.

Le détail des produits et charges rattachés aux activités arrêtées ou en cours de cession est présenté dans le tableau suivant :

| En milliers d'euros                                                                              | Exercice<br>2010 | Exercice<br>2009 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                                                                        | <b>144</b>       | <b>2 640</b>     |
| Coûts des biens et services vendus                                                               | (142)            | (2 289)          |
| Frais commerciaux                                                                                | (2)              | (148)            |
| Frais généraux                                                                                   | (17)             | (340)            |
| Autres produits et charges d'exploitation                                                        | -                | 1                |
| <b>Résultat opérationnel courant sur activité</b>                                                | <b>(17)</b>      | <b>(136)</b>     |
| Charges calculées sur stock-options et assimilés                                                 | -                | -                |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                                                             | <b>(17)</b>      | <b>(136)</b>     |
| Autres produits et charges opérationnels non courants                                            | -                | 97               |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                                                     | <b>(17)</b>      | <b>(39)</b>      |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie                                            | -                | 1                |
| Coût de l'endettement financier brut                                                             | -                | 4                |
| <b>Coût de l'endettement financier net</b>                                                       | <b>-</b>         | <b>5</b>         |
| <b>Autres produits et charges financiers</b>                                                     | <b>170</b>       | <b>(151)</b>     |
| <b>Résultat avant impôts et mises en équivalence</b>                                             | <b>153</b>       | <b>(185)</b>     |
| <b>Impôts</b>                                                                                    | <b>-</b>         | <b>(32)</b>      |
| <b>Quote-part du résultat net des stés mises en équivalence</b>                                  | <b>-</b>         | <b>-</b>         |
| <b>Résultat net des activités arrêtées dans l'exercice ou en cours de cession</b>                | <b>153</b>       | <b>(217)</b>     |
| <b>Résultat net des activités arrêtées lors des périodes antérieures</b>                         | <b>-</b>         | <b>-</b>         |
| <b>Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession (avant moins-value de cession)</b> | <b>153</b>       | <b>(217)</b>     |
| <b>Plus ou Moins-value nette totale de cession</b>                                               | <b>-</b>         | <b>-</b>         |
| <b>Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession</b>                                | <b>153</b>       | <b>(217)</b>     |

### 3.15. Informations relatives aux parties liées

#### a) Avantages accordés aux dirigeants

Aucune rémunération et avantage n'ont été accordées aux dirigeants et aucun jeton de présence n'a été versé.

#### Options de souscription d'actions, options d'achat d'actions et programmes d'actions gratuites accordés aux dirigeants

Aucun dirigeant de SFCM n'a bénéficié de nouveaux programmes d'options de souscription d'actions, d'options d'achat d'actions ou d'attribution d'actions gratuites au cours de l'année 2010.

Les mandataires sociaux de SFCM n'ont levé aucune option au cours de l'année 2010.

L'état des instruments non encore levés au 31 décembre 2010 est résumé dans le tableau ci-dessous :

| Situation au 31 décembre 2010     | Nombre d'instruments non encore levés / créés à la clôture | Nombre de mandataires sociaux bénéficiaires |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Options d'achat d'actions         | 84 000                                                     | 1                                           |
| Options de souscription d'actions | 60 373                                                     | 1                                           |
| Attribution d'actions gratuites   | -                                                          | -                                           |

### Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

### b) Transactions réalisées avec la société SFR

En dehors des prestations liées à l'activité courante de la société SFCM, une convention de trésorerie lie le groupe à SFR : cette convention, signée en décembre 2008, a donné lieu à la comptabilisation d'un produit de 13 milliers d'euros dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010.

Le prêt accordé par SFCM à SFR d'un montant initial de 30 millions d'euros a été porté à 38 millions d'euros le 1<sup>er</sup> septembre 2010. Ce prêt, rémunéré au taux de 3,20% et à échéance du 1<sup>er</sup> juillet 2012, a donné lieu à la comptabilisation d'un produit financier sur l'exercice 2010 de 1 060 milliers d'euros au titre des intérêts 2010.

### 3.16. Facteurs de risques et de litiges

**Risques commerciaux** : SFCM est désormais une holding dont la seule activité est de gérer sa trésorerie. En conséquence, elle n'a plus à faire face à un quelconque risque commercial.

**Risques monétaires et risques de change** : compte tenu de l'activité de holding pure exercée désormais par SFCM, il n'existe plus de risque monétaire et de risque de change.

**Risques de liquidité** : SFCM n'est pas exposé à un risque de liquidité, les actifs courants, et notamment les éléments de trésorerie, étant très largement supérieurs aux passifs courants. Pour cette raison, les échéances n'ont pas été détaillées pour la part à moins d'un an.

**Risques de contrepartie** : SFCM n'est pas exposé à un risque de crédit significatif. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la direction, en fonction des informations à la date de clôture. Comme indiqué en notes 3.4-Clients et comptes rattachés et 3.6-Autres actifs courants, il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs. L'essentiel de son actif est constitué par un prêt à taux fixe en faveur de son principal actionnaire.

**Risques de taux** : SFCM n'utilise actuellement aucun instrument dérivé de taux ou de change. Le niveau d'endettement de SFCM est nul. Compte tenu de la structure financière du groupe au 31 décembre 2010, une variation des taux d'intérêt instantanée de plus ou moins un point aurait un impact non significatif.

**Litiges et autres faits exceptionnels** : d'une manière générale, chaque litige connu fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes en s'entourant le cas échéant de l'avis de conseils juridiques. Le groupe comptabilise des provisions lorsque la réalisation du risque est considérée comme probable et raisonnablement évaluée. Si la perte n'est qu'éventuelle ou ne peut être raisonnablement évaluée, le groupe décrit ce risque dans la mesure où il pourrait entraîner une charge significative. Au 31 décembre 2010, aucun risque n'a été identifié.

### 3.17. Engagements hors bilan

#### Identification et contrôle des engagements hors bilan

La direction juridique est chargée de la centralisation et du contrôle des engagements hors bilan.

#### Tableaux de synthèse

| En milliers d'euros      | Exercice<br>2010 | Exercice<br>2009 |
|--------------------------|------------------|------------------|
| <b>Engagements reçus</b> |                  |                  |
| Engagements de loyers    | 1 531            | 391              |
| <b>Total</b>             | <b>1 531</b>     | <b>391</b>       |

| En milliers d'euros       | Exercice<br>2010 | Exercice<br>2009 |
|---------------------------|------------------|------------------|
| <b>Engagements donnés</b> |                  |                  |
| Engagements de loyers     | 2 402            | 1 478            |
| <b>Total</b>              | <b>2 402</b>     | <b>1 478</b>     |

Les engagements sont présentés par échéance dans le tableau suivant :

| En milliers d'euros      | Total        | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 et plus |
|--------------------------|--------------|------|------|------|--------------|
| <b>Loyers à recevoir</b> | <b>1 531</b> | 282  | 282  | 292  | 675          |
| <b>Loyers à payer</b>    | <b>2 402</b> | 462  | 462  | 462  | 1 016        |

Un bail de sous-location est en cours de finalisation et doit conduire à augmenter les loyers à recevoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### Engagement de rétrocession de plus-value

Jet Multimédia Group s'est engagé à reverser à la Société 30% de la plus-value nette (i) des frais raisonnables engagés pour les besoins du transfert et (ii) des coûts fiscaux éventuels supportés au titre de ce transfert, réalisée sur tout transfert de titres de sociétés du Pôle Edition et International, directement ou indirectement et immédiatement ou à terme, dans un délai de 15 mois suivant le 19 décembre 2008. Aucun versement n'a été effectué par Jet Multimédia Group à ce titre. L'engagement a expiré le 19 mars 2010.

### 3.18. Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe pour les sociétés consolidées en intégration globale

| En milliers d'euros              | Grant Thornton |           |             |             | Ernst & Young |           |             |             | Constantin associés |            |          |             |
|----------------------------------|----------------|-----------|-------------|-------------|---------------|-----------|-------------|-------------|---------------------|------------|----------|-------------|
|                                  | Montant        |           | %           |             | Montant       |           | %           |             | Montant             |            | %        |             |
|                                  | 2010           | 2009      | 2010        | 2009        | 2010          | 2009      | 2010        | 2009        | 2010                | 2009       | 2010     | 2009        |
| <b>Commissariat aux comptes,</b> | <b>19</b>      | <b>61</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> | <b>3</b>      | <b>17</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> | -                   | 4          | -        | 3%          |
| - SFCM SA                        | 19             | 61        | 100%        | 100%        | 3             | 17        | 100%        | 100%        | -                   | 4          | -        | 3%          |
| - Filiales intégrées globalement | -              | -         | -           | -           | -             | -         | -           | -           | -                   | -          | -        | -           |
| <b>Missions accessoires</b>      | -              | -         | -           | -           | -             | -         | -           | -           | -                   | 115        | -        | 97%         |
| - SFCM SA                        | -              | -         | -           | -           | -             | -         | -           | -           | -                   | 115        | -        | 97%         |
| - Filiales intégrées globalement | -              | -         | -           | -           | -             | -         | -           | -           | -                   | -          | -        | -           |
| <b>Total</b>                     | <b>19</b>      | <b>61</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> | <b>3</b>      | <b>17</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> | <b>-</b>            | <b>119</b> | <b>-</b> | <b>100%</b> |

### 3.19. Evénements postérieurs à la clôture

SFR, qui détient 97,96 % du capital et 98,73 % des droits de vote de SFCM au 31 décembre 2010, a décidé de lancer une offre publique de retrait sur les actions de la société SFCM. Conformément aux dispositions de l'article L 236-6 du règlement général de l'AMF, le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 26 janvier 2011 a désigné comme expert indépendant Détröyat et Associés afin qu'il rende un rapport sur les conditions financières de l'offre publique de retrait dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

#### Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire

Il est rappelé que la Société Française de Radiotéléphone (SFR) a déposé le 12 mars 2009 un projet d'offre publique de retrait visant les actions de Jet Multimédia (désormais dénommée Société Française de Communication et du Multimédia – SFCM) en application de l'article 236-6 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF). L'initiateur SFR s'était engagé irrévocablement à acquérir, au prix initial de 5,75 euros par action, ultérieurement rehaussé à 6,50 euros, la totalité des actions de SFCM existantes non détenues par lui. A la clôture de l'offre publique de retrait ouverte du 1<sup>er</sup> au 28 octobre 2009 inclus, SFR détenait 97,69% du capital et 98,55% des droits de vote de SFCM. Entre la clôture de l'offre publique de retrait et le 11 janvier 2010, SFR a acquis 27 672 actions SFCM à un prix de 6,50 euros par action.

SFR avait déclaré, dans le cadre de son projet d'offre publique de retrait, son intention de ne pas requérir le retrait obligatoire dans un délai de douze mois. Ce délai étant expiré, SFR, actionnaire de SFCM à hauteur de 97,95% du capital et 98,73% des droits de vote, souhaite désormais déposer un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire (l'Offre) portant sur les actions SFCM non détenues par elle à un prix équivalent au prix de l'offre publique de retrait précédente, soit 6,50 euros par action.

L'Offre viserait à procéder à la radiation de SFCM du marché Euronext Paris et à mettre en œuvre le retrait obligatoire des actionnaires. En effet, la cotation ainsi que l'ouverture du capital au public ne sont plus considérées comme pertinentes par SFR et par SFCM, SFCM n'ayant d'autres activités que la gestion de sa trésorerie et n'ayant aucune perspective de réinvestissements. En outre, compte tenu du flottant résiduel, il apparaît dans l'intérêt des actionnaires minoritaires de bénéficier de nouveau d'une offre de liquidité à des conditions financières équitables.

Le 26 janvier 2011, le Conseil de Surveillance de SFCM, conformément aux dispositions des articles 261-1 I 1° et 261-1 II du règlement général de l'AMF, a procédé à la nomination du Cabinet Détröyat Associés, représenté par Monsieur Philippe Leroy, en qualité d'expert indépendant répondant aux critères énoncés par ledit règlement.

Le Cabinet Détrouyat Associés sera amené à intervenir dans le cadre du projet d'Offre et, conformément à l'article 262-1 du règlement général de l'AMF et à l'instruction de l'AMF n°2006-08 du 25 juillet 2006 relative à l'expertise indépendante, sera chargé d'établir un rapport d'expertise sur les conditions de l'Offre et aura notamment pour mission la rédaction d'une attestation concluant sur le caractère équitable du prix proposé dans le cadre de l'Offre envisagée.

Dans la perspective du prochain dépôt de l'Offre, SFCM a demandé à Euronext Paris la suspension de la cotation des actions SFCM.

Afin de prendre en compte la future absence de cotation des actions SFCM, SFR a proposé en janvier 2011 de verser une indemnité forfaitaire de 0,88 euro par option aux détenteurs des 84 000 options d'achat d'actions SFCM restant à lever. Cette indemnité, versée par SFR en contrepartie de la renonciation définitive au bénéfice de ces options, a été calculée sur la base d'une valeur de l'action SFCM de 6,50 euros, soit à un montant identique au prix offert aux actionnaires minoritaires dans le cadre de l'Offre. Il est précisé que le principe de cette indemnisation a été accepté par les détenteurs de ces options et sera versée sous réserve que la dite Offre soit déclarée conforme par l'AMF.

### **5.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

GRANT THORNTON

ERNST & YOUNG et Autres

**Société Financière de Communication et du  
Multimedia**  
Exercice clos le 31 décembre 2010

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**GRANT THORNTON**  
42, avenue Georges-Pompidou  
69442 Lyon Cedex 03

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Lyon

**ERNST & YOUNG et Autres**  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Société Financière de Communication et du Multimedia**

Exercice clos le 31 décembre 2010

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Financière de Communication et du Multimedia, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 aux états financiers qui fait référence aux nouvelles normes d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe procède régulièrement à des estimations et établit des hypothèses qui ont un impact sur la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, notamment sur les actifs d'impôts différés (cf. notes 2.1, 2.8 et 3.11 de l'annexe aux comptes consolidés). Nous avons examiné la probabilité de recouvrement des impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables et nous avons vérifié que les notes annexes donnent une information appropriée quant à la reconnaissance partielle des impôts différés dans les comptes au 31 décembre 2010. Ces appréciations n'appellent pas de remarque particulière de notre part.
- La note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés précise les modalités de présentation des activités arrêtées ou en cours de cession conformément à la norme IFRS 5. Nous avons examiné les conditions d'application de cette norme et la correcte présentation des activités arrêtées ou en cours de cession au bilan et au compte de résultat.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Neuilly-sur-Seine, le 28 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON  
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Françoise Méchin

Nicolas Pféuty

## 5.4 Comptes sociaux et annexes au 31 décembre 2010

### Comptes sociaux et annexes au 31 décembre 2010

#### Comptes sociaux

#### Compte de résultat

| En milliers d'euros                   | Exercice<br>2010 | Exercice<br>2009 |
|---------------------------------------|------------------|------------------|
| Production vendue : biens et services | 718              | 746              |
| Reprises de provisions                | 67               | -                |
| Autres produits                       | -                | 4                |
| <b>Produits d'exploitation</b>        | <b>785</b>       | <b>750</b>       |
| Achats externes                       | (922)            | (1 611)          |
| Impôts, taxes et assimilés            | (3)              | (42)             |
| Charges de personnel                  | -                | -                |
| Dotations aux amortissements          | (79)             | (80)             |
| Dotations aux provisions              | -                | -                |
| Autres charges                        | (80)             | (1)              |
| <b>Charges d'exploitation</b>         | <b>(1 084)</b>   | <b>(1 734)</b>   |
|                                       |                  |                  |
| <b>Résultat d'exploitation</b>        | <b>(299)</b>     | <b>(984)</b>     |
| Produits financiers                   | 1 076            | 939              |
| Charges financières                   | (19)             | 0                |
| <b>Résultat financier</b>             | <b>1 057</b>     | <b>939</b>       |
|                                       |                  |                  |
| <b>Résultat courant</b>               | <b>758</b>       | <b>(45)</b>      |
| Produits exceptionnels                | 296              | 19 270           |
| Charges exceptionnelles               | (296)            | (19 236)         |
| <b>Résultat exceptionnel</b>          | <b>-</b>         | <b>34</b>        |
|                                       |                  |                  |
| Impôt sur les bénéfices               | -                | -                |
|                                       |                  |                  |
| <b>Résultat net</b>                   | <b>758</b>       | <b>(11)</b>      |

## Bilan

| <b>Actif</b><br>En milliers d'euros      | <b>Exercice 2010</b> |                              |                | <b>Exercice 2009</b> |
|------------------------------------------|----------------------|------------------------------|----------------|----------------------|
|                                          | Valeurs brutes       | Amortissements et provisions | Valeurs nettes | Valeurs nettes       |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>     |                      |                              |                |                      |
| Fonds commercial                         | -                    |                              | -              | -                    |
| Autres immobilisations incorporelles     | -                    |                              | -              | -                    |
| <b>Immobilisations corporelles</b>       |                      |                              |                |                      |
| Autres immobilisations corporelles       | 668                  | (290)                        | 378            | 479                  |
| <b>Immobilisations financières</b>       |                      |                              |                |                      |
| Titres de participation                  | 11                   | (11)                         | -              | -                    |
| Créances rattachées à des participations |                      |                              | -              | -                    |
| Prêt                                     | 38 000               |                              | 38 000         | 30 000               |
| Autres immobilisations financières       | 819                  | (50)                         | 769            | 701                  |
| <b>Actif immobilisé</b>                  | <b>39 498</b>        | <b>(351)</b>                 | <b>39 147</b>  | <b>31 180</b>        |
| Créances clients et comptes rattachés    | 43                   | -                            | 43             | 875                  |
| Créances sur cessions d'immobilisations  | 25                   | -                            | 25             | -                    |
| Autres créances                          | 850                  | -                            | 850            | 2 099                |
| Groupe et associés                       | 404                  | -                            | 404            | 5 618                |
| Valeurs mobilières de placement          | -                    | -                            | -              | -                    |
| Disponibilités                           | 128                  | -                            | 128            | -                    |
| Charges constatées d'avance              | 163                  | -                            | 163            | 51                   |
| <b>Actif circulant</b>                   | <b>1 613</b>         | <b>-</b>                     | <b>1 613</b>   | <b>8 643</b>         |
| <b>Ecarts de conversion</b>              | <b>-</b>             |                              | <b>-</b>       | <b>-</b>             |
| <b>Total du bilan</b>                    | <b>41 111</b>        | <b>(351)</b>                 | <b>40 760</b>  | <b>39 823</b>        |

| <b>Passif</b>                                          | <b>Exercice</b> | <b>Exercice</b> |
|--------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Capital                                                | 10 468          | 10 468          |
| Primes d'émission, fusion, apport                      | 118 610         | 118 610         |
| Réserve légale                                         | 1 099           | 1 099           |
| Autres réserves                                        | 4 223           | 4 223           |
| Report à nouveau                                       | (95 316)        | (95 305)        |
| Résultat de l'exercice                                 | 758             | (11)            |
| <b>Capitaux propres</b>                                | <b>39 842</b>   | <b>39 084</b>   |
|                                                        |                 |                 |
| <b>Provisions pour risques et charges</b>              | <b>-</b>        | <b>-</b>        |
|                                                        |                 |                 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | -               | 189             |
| Groupe et associés                                     | -               | -               |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés               | 882             | 422             |
| Dettes de complément de prix                           | -               | -               |
| Dettes fiscales et sociales                            | 36              | 14              |
| Autres dettes                                          | -               | 114             |
| <b>Dettes</b>                                          | <b>918</b>      | <b>739</b>      |
| <b>Ecart de conversion</b>                             | <b>-</b>        | <b>-</b>        |
| <b>Total du bilan</b>                                  | <b>40 760</b>   | <b>39 823</b>   |

## Tableau des flux de trésorerie

| En milliers d'euros                                                | Exercice<br>2 010 | Exercice<br>2009 |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|
| <b>Résultat net</b>                                                | <b>758</b>        | <b>(11)</b>      |
| - Amortissements, provisions et plus ou moins-values de cession    | 6                 | 31               |
| <b>Capacité d'autofinancement</b>                                  | <b>764</b>        | <b>20</b>        |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité         | 7 640             | 15 991           |
| <b>Flux net de trésorerie liés à l'activité</b>                    | <b>8 404</b>      | <b>16 011</b>    |
| Acquisitions d'immobilisations                                     | -                 | -                |
| Acquisition d'actions propres                                      | -                 | -                |
| Cessions d'immobilisations                                         | 0                 | 14 146           |
| Autres                                                             | (87)              | (459)            |
| <b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b> | <b>(87)</b>       | <b>13 687</b>    |
| Dividendes versés aux actionnaires                                 | -                 | -                |
| Augmentations de capital en numéraire                              | -                 | -                |
| Emission d'emprunts                                                | -                 | 74               |
| Remboursement d'emprunts                                           | -                 | (18)             |
| Autres opérations liées aux opérations de financement              | (8 000)           | (30 000)         |
| <b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</b>   | <b>(8 000)</b>    | <b>(29 944)</b>  |
| Trésorerie d'ouverture                                             | (189)             | 56               |
| Trésorerie de clôture                                              | 128               | (189)            |
| <b>Variation de trésorerie</b>                                     | <b>317</b>        | <b>-245</b>      |
| Valeurs mobilières de placement                                    | -                 | -                |
| Disponibilités                                                     | 128               | (189)            |
| Concours bancaires courants                                        | -                 | -                |
| <b>Trésorerie nette de clôture</b>                                 | <b>128</b>        | <b>(189)</b>     |

## **- ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX -**

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels au 31 décembre 2010 qui ont été arrêtés par le Directoire du 21 février 2011.

Ces comptes annuels seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2011.

### **1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

#### **1.1 Cession de l'entité algérienne**

La cession effective de l'entité algérienne est intervenue le 24 février 2010.

#### **1.2 Prêts**

Au 1<sup>er</sup> juillet 2009, SFCM a placé sa trésorerie auprès de SFR sous forme d'un prêt à moyen terme de 30 millions d'euros, porté à 38 millions d'euros le 1<sup>er</sup> septembre 2010 à échéance 1<sup>er</sup> juillet 2012, à un taux conforme aux conditions de marché à cette date.

### **2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

#### **2.1. Conventions comptables**

Les conventions comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence et en conformité avec les hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

#### **2.2. Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles**

Le coût d'entrée des immobilisations inclut l'intégralité des coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Le coût d'entrée comprend le prix d'achat, les frais accessoires et les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte) ainsi que les escomptes de règlement.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité attendue dès que les immobilisations sont en situation d'être utilisées ou exploitées :

|                              |            |
|------------------------------|------------|
| Matériels informatiques      | 3 à 5 ans  |
| Mobiliers de bureau          | 7 à 10 ans |
| Agencements et installations | 7 à 10 ans |

## **2.3. Participations et autres titres immobilisés**

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport, majorée le cas échéant des compléments de prix considérés comme probables et dont le montant peut être estimé de manière fiable. La contrepartie des compléments de prix intégrés dans le coût d'entrée des titres est comptabilisée en dettes pour le montant non actualisé. Les ajustements ultérieurs des compléments de prix sont imputés à la fois sur la valeur des titres (actif) et sur les dettes (passif).

A chaque arrêté, la valeur des titres inscrite au bilan est comparée à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité (prévisions de flux de trésorerie actualisés sur une période de trois ans avec prise en compte d'une valeur terminale et de l'effet d'impôt et ajustées de l'endettement net) et de réalisation mesurées soit au niveau de la filiale, soit au niveau d'un ensemble de filiales, en prenant en compte les avantages attendus tels que les synergies avec les autres activités du groupe et la valeur stratégique de l'entreprise.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres des entités en cours de cession ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation, de manière à ramener leur valeur nette comptable à hauteur du prix de cession prévu dans le protocole d'accord.

Pour les titres propres, la valeur au bilan est comparée au cours moyen du dernier mois de la période.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur historique est supérieure au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

## **2.4. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque les flux de règlement attendus sont inférieurs à la valeur comptable d'origine de la créance. Les critères de détermination de la dépréciation prennent notamment en compte l'ancienneté des créances, l'existence de litiges ou la situation financière des clients.

## **2.5. Provisions pour risques et charges**

Toute obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture qui provoquera de manière probable ou certaine une sortie de ressources, dont le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise, au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, donne lieu à constitution d'une provision pour risques et charges.

## **2.6. Résultat courant et résultat exceptionnel**

La notion de résultat courant retenue dans les comptes sociaux est celle du Plan Comptable Général qui comprend les opérations dont la réalisation est liée à l'exploitation courante et aux opérations de caractère financier.

La notion de résultat exceptionnel retenue dans les comptes sociaux est celle du Plan Comptable Général qui comprend les opérations dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante, ni aux opérations de caractère financier.

# **3 – CAPITAUX PROPRES**

## **3.1. Composition du capital social et des primes**

Au 31 décembre 2010, le capital social de SFCM s'élève à 10 468 202 euros divisé en 10 468 202 actions de 1 euro (nominal entièrement libéré).

L'évolution du capital et des primes de la société SFCM au cours de l'année 2010 est retracée dans le tableau suivant :

| Nature de l'opération                                   | Valeur nominale | Nombre d'actions | Prime d'émission ou d'apport | Capital social |
|---------------------------------------------------------|-----------------|------------------|------------------------------|----------------|
| Situation du capital social et des primes au 31/12/2009 | 1 €             | 10 468 202       | 118 610 368                  | 10 468 202     |
| Flux de l'année 2010                                    |                 |                  |                              |                |
| Situation du capital social et des primes au 31/12/2010 | 1 €             | 10 468 202       | 118 610 368                  | 10 468 202     |

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

### 3.2. Dividendes versés

Aucun dividende n'a été versé au cours de l'année 2010.

### 3.3. Catégories d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, sachant que tout actionnaire détenant des titres au nominatif entièrement libérés depuis plus de deux ans bénéficie d'un droit de vote double.

| Répartition des actions entre droit de vote simple et droit de vote double | 31.12.2010        | 31.12.2009        |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Actions à droit de vote simple (*)                                         | 4 121 682         | 4 121 682         |
| Actions à droit de vote double                                             | 6 346 520         | 6 346 520         |
| <b>Total des actions en fin de période</b>                                 | <b>10 468 202</b> | <b>10 468 202</b> |

(\*) dont 10 206 actions auto-détenues privées de droit de vote

### 3.4. Actions potentielles

Les titres de capital potentiel au 31 décembre 2010 sont constitués des 60 373 options de souscription d'actions dont le détail est fourni dans le tableau suivant :

| Plans d'options de souscription et d'achat d'actions en vigueur au 31 décembre 2010 | Plan 1   | Plan 2   | Plan 3   | Plan 4   | Plan 5   | Plan 6   |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
|                                                                                     | OSA      | OAA      | OSA      | OSA      | OSA      | OAA      |
| Date d'Assemblée                                                                    | 05.05.03 | 05.05.03 | 05.05.03 | 05.05.03 | 27.03.06 | 09.09.08 |
| Date du Directoire                                                                  | 04.07.03 | 04.07.03 | 03.11.03 | 09.05.05 | 22.06.06 | 15.09.08 |
| Nombre total d'options autorisées                                                   | 228 500  | 764 591  | 60 000   | 30 000   | 62 000   | 520 000  |
| Nombre d'options initialement accordées                                             | 228 500  | 764 591  | 60 000   | 30 000   | 62 000   | 520 000  |
| Nombre d'options accordées après réajustement (*)                                   | 238 574  | 802 312  | 62 961   | 31 123   | 63 657   | 520 000  |
| Date d'expiration                                                                   | 03.07.09 | 03.07.09 | 02.11.09 | 08.05.11 | 21.06.12 | 15.09.15 |
| Prix d'exercice initial (en euro)                                                   | 11,51    | 11,51    | 14,51    | 18,30    | 16,65    | 5,70     |
| Prix d'exercice réajusté (*) (en euro)                                              | 10,97    | 10,97    | 13,83    | 17,44    | 16,19    | 5,70     |
| Nombre d'options levées au 31.12.2010                                               | -        | -        | -        | -        | -        | -        |
| Nombre d'options abandonnées (**) au 31.12.2010                                     | 238 574  | 802 312  | 62 961   | 20 627   | 13 780   | 436 000  |
| Nombre d'options restant à lever au 31.12.2010                                      | -        | -        | -        | 10 496   | 49 877   | 84 000   |

(\*) : ajustement du nombre et du prix des options afin de maintenir les avantages acquis en fonction des cas prévus par la réglementation (distribution de réserves,...).  
(\*\*) : cas prévus dans les règlements propres à chaque plan tels que démission, licenciement autre qu'économique, dépassement de la date de fin de période d'exercice des options,...  
**OSA** : options de souscription d'actions  
**OAA** : options d'achat d'actions

### 3.5. Actions propres

L'assemblée générale mixte du 27 mars 2006 a autorisé la Société à acquérir durant une période de 18 mois un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant son capital social conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du code de commerce. Faisant usage de cette autorisation, le directoire a mis en œuvre un programme de rachat d'actions à partir du 11 avril 2006 et jusqu'au 27 septembre 2007, via un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AFEI approuvée par l'AMF, renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de douze mois, et confié à Oddo Corporate Finance. Suite à l'expiration de l'autorisation accordée par l'assemblée générale mixte du 27 mars 2006, l'assemblée générale mixte du 5 novembre 2007 a accordé à la société une nouvelle autorisation d'acquérir durant une période de 18 mois un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant son capital social conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du code de commerce. Cette nouvelle autorisation n'a pas été mise en œuvre par le directoire au cours des exercices 2007, 2008, 2009 et 2010.

Au 31 décembre 2010, SFCM détient 10 206 titres pour un montant de 101 milliers d'euros, présenté en diminution des capitaux propres consolidés. La valeur de marché de ce portefeuille est de 51 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Aucun mouvement d'achat ou de vente n'a été réalisé au cours de l'exercice 2010.

### 3.6. Variation des capitaux propres

| En milliers d'euros                                                                                      | Capital social | Primes         | Réserve légale | Autres réserves | Report à nouveau | Résultat    | Capitaux propres |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|------------------|-------------|------------------|
| <b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>                                                          | <b>10 468</b>  | <b>118 610</b> | <b>1 099</b>   | <b>4 223</b>    | <b>(95 305)</b>  | <b>(11)</b> | <b>39 084</b>    |
| Affectation du résultat 2009                                                                             | -              | -              | -              | -               | (11)             | 11          | -                |
| Versement de dividende<br>(en numéraire et en titres après imputation des frais d'émission nets d'impôt) | -              | -              | -              | -               | -                | -           | -                |
| Emission d'actions gratuites                                                                             | -              | -              | -              | -               | -                | -           | -                |
| Résultat de l'exercice 2010                                                                              | -              | -              | -              | -               | -                | 758         | 758              |
| <b>Situation au 31 décembre 2010</b>                                                                     | <b>10 468</b>  | <b>118 610</b> | <b>1 099</b>   | <b>4 223</b>    | <b>(95 316)</b>  | <b>758</b>  | <b>39 842</b>    |

## 4 - NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

### 4.1. Immobilisations

#### *Variation de la valeur brute des immobilisations (milliers d'euros) :*

|                                        | 31/12/2009    | Acquisitions<br>Augmentations | Cessions<br>Diminutions | 31/12/2010    |
|----------------------------------------|---------------|-------------------------------|-------------------------|---------------|
| <b>Immobilisations incorporelles :</b> |               |                               |                         |               |
| <b>Immobilisations corporelles :</b>   | <b>704</b>    |                               | <b>(36)</b>             | <b>668</b>    |
| - Autres immobilisations corporelles   | 704           |                               | (36)                    | 668           |
| <b>Immobilisations financières :</b>   | <b>31 001</b> | <b>8 578</b>                  | <b>(749)</b>            | <b>38 830</b> |
| - Titres de participation              | 265           |                               | (254)                   | 11            |
| - Autres immobilisations financières   | 30 736 (*)    | 8 578                         | (495)                   | 38 819        |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>31 705</b> | <b>8 578</b>                  | <b>(785)</b>            | <b>39 498</b> |

(\*) Ce poste est constitué principalement d'un prêt de 38 M€ au profit de la société SFR. Ce prêt est à échéance plus d'un an.

#### *Variation des amortissements et provisions (milliers d'euros) :*

|                                        | 31/12/2009 | Augmentations | Diminutions  | 31/12/2010 |
|----------------------------------------|------------|---------------|--------------|------------|
| <b>Immobilisations incorporelles :</b> |            |               |              |            |
| <b>Immobilisations corporelles :</b>   | <b>226</b> | <b>79</b>     | <b>(15)</b>  | <b>290</b> |
| - Autres immobilisations corporelles   | 226        | 79            | (15)         | 290        |
| <b>Immobilisations financières :</b>   | <b>300</b> | <b>15</b>     | <b>(254)</b> | <b>61</b>  |
| - Titres de participation              | 265        |               | (254)        | 11         |
| - Autres immobilisations financières   | 35         | 15            |              | 50         |
| <b>TOTAL</b>                           | <b>526</b> | <b>94</b>     | <b>(269)</b> | <b>351</b> |

## Détail des variations des titres de participation

En milliers d'euros

| Titres de participation (valeurs brutes) | Valeur début d'exercice | Augmentations | Diminutions  | Valeur fin d'exercice |
|------------------------------------------|-------------------------|---------------|--------------|-----------------------|
| Développement & Partenariat II           | 11                      |               |              | 11                    |
| Jet Multimédia Algérie                   | 254                     |               | (254)        | -                     |
| <b>Total</b>                             | <b>265</b>              |               | <b>(254)</b> | <b>11</b>             |

Les mouvements de l'exercice 2010 concernent la cession des titres de Jet Multimédia Algérie intervenue le 24 février 2010.

## Détail des provisions sur titres de participation

En milliers d'euros

| Provisions sur titres de participation | Valeur début d'exercice | Augmentations | Diminutions  | Valeur fin d'exercice |
|----------------------------------------|-------------------------|---------------|--------------|-----------------------|
| Développement & Partenariat II         | 11                      |               |              | 11                    |
| Jet Multimédia Algérie                 | 254                     |               | (254)        | -                     |
| <b>Total</b>                           | <b>265</b>              |               | <b>(254)</b> | <b>11</b>             |

### 4.2. Créances sur cessions d'immobilisations

Le poste « créances sur cessions d'immobilisations » correspond à la cession de mobiliers.

### 4.3. Groupe et associés

Au 31 décembre 2010, le poste est constitué du compte courant de SFCM avec SFR.

### 4.4. Trésorerie nette

La trésorerie nette s'analyse comme suit :

| En milliers d'euros             | 2010       | 2009         |
|---------------------------------|------------|--------------|
| Valeurs mobilières de placement | -          | -            |
| Banque, disponibilités          | 128        | (189)        |
| <b>Total trésorerie active</b>  | <b>128</b> | <b>(189)</b> |
| Concours bancaires              | -          | -            |
| <b>Total trésorerie passive</b> | <b>-</b>   | <b>-</b>     |
| <b>Total trésorerie nette</b>   | <b>128</b> | <b>(189)</b> |

En 2010, la trésorerie a été gérée selon la convention de trésorerie avec SFR mise en place en 2008. SFCM peut placer son excédent de trésorerie sur un compte courant financier rémunéré avec SFR. A l'inverse, en cas de besoin de financement, SFCM peut se faire financer par SFR via un compte courant financier rémunéré.

#### 4.5. Eléments du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées

en milliers d'euros

##### **ACTIF (valeur brute)**

|                                       |        |
|---------------------------------------|--------|
| Titres de participation               | 11     |
| Prêt                                  | 38 000 |
| Autres immobilisations financières    | 577    |
| Créances clients et comptes rattachés |        |
| Comptes courants débiteurs            | 404    |

##### **PASSIF**

|                                          |
|------------------------------------------|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés |
| Autres dettes                            |
| Comptes courants créditeurs              |

##### **COMPTE DE RESULTAT : PRODUITS**

|                             |       |
|-----------------------------|-------|
| Refacturations immobilières | 481   |
| Produits financiers         | 1 076 |

##### **COMPTE DE RESULTAT : CHARGES**

|                        |    |
|------------------------|----|
| Charges d'exploitation | 12 |
| Charges financières    | 3  |

#### 4.6. Etat des échéances des créances et des dettes

Echéancier des créances :

| en milliers d'euros                   | 2010                 |                     |
|---------------------------------------|----------------------|---------------------|
| valeur brute                          | Part à moins d'un an | Part à plus d'un an |
| Prêt                                  |                      | 38 000              |
| Autres immobilisations financières    | 703                  | 116                 |
| Créances clients et comptes rattachés | 68                   |                     |
| Autres créances                       | 850                  |                     |
| Groupe et associé                     | 404                  |                     |
| Charges constatées d'avance           | 163                  |                     |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>2 188</b>         | <b>38 116</b>       |

Echéancier des dettes :

| en milliers d'euros                      | 2010                 |                     |
|------------------------------------------|----------------------|---------------------|
|                                          | Part à moins d'un an | Part à plus d'un an |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 882                  |                     |
| Dettes fiscales et sociales              | 36                   |                     |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>918</b>           | <b>0</b>            |

#### 4.7. Produits à recevoir et charges à payer

| En milliers d'euros                                    | Montants inclus dans les postes suivants du bilan |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Autres immobilisations financières                     | 577                                               |
| Créances clients et comptes rattachés                  |                                                   |
| Créances sur cessions d'immobilisations                |                                                   |
| Groupe et associés                                     | 13                                                |
| <b>Total des produits à recevoir</b>                   | <b>590</b>                                        |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit |                                                   |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés               | 599                                               |
| Dettes fiscales et sociales                            | 1                                                 |
| Groupe et associés                                     |                                                   |
| <b>Total des charges à payer</b>                       | <b>600</b>                                        |

#### 4.8. Charges et produits constatés d'avance

| En milliers d'euros                | Charges | Produits |
|------------------------------------|---------|----------|
| Charges et produits d'exploitation | 163     | -        |
| Charges et produits financiers     | -       | -        |
| Charges et produits exceptionnels  | -       | -        |

#### 4.9. Notes sur le compte de résultat

##### a) Produits d'exploitation

Le montant global des produits d'exploitation de l'exercice 2010, constitués principalement de refacturations de loyers et charges locatives, est de 785 milliers d'euros, contre 750 milliers d'euros en 2009.

## b) Charges d'exploitation

Les achats externes correspondent principalement aux coûts des locaux refacturés ainsi qu'aux frais liés au recours à des prestataires. Ils passent de 1 611 milliers d'euros en 2009 à 922 milliers d'euros en 2010.

La Cotisation Foncière des Entreprises et l'Organic constituent l'essentiel des impôts et taxes (3 milliers d'euros).

Les dotations aux amortissements sont relatives aux immobilisations corporelles (79 milliers d'euros).

Les autres charges d'exploitation de 80 milliers d'euros correspondent essentiellement au passage en perte d'une créance irrécouvrable (compensé par une reprise de provision à hauteur de 67 milliers d'euros).

## c) Résultat financier

Le résultat financier est un profit de 1 057 milliers d'euros en 2010 contre un profit de 939 milliers d'euros lors de l'exercice précédent.

| En milliers d'euros                                                         | Exercice<br>2 010 | Exercice<br>2 009 |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Dividendes reçus des filiales                                               | -                 | -                 |
| Intérêts sur prêts                                                          | 1 060             | 491               |
| Intérêts sur placements de trésorerie                                       | -                 | 12                |
| Intérêts perçus sur comptes courants financiers                             | 16                | 128               |
| Intérêts perçus sur crédit vendeur                                          | -                 | 289               |
| Reprise de provision pour pertes de change                                  | -                 | -                 |
| Reprise de provision pour dépréciation actions propres                      | -                 | 19                |
| <b>Produits financiers</b>                                                  | <b>1 076</b>      | <b>939</b>        |
| Intérêts versés sur comptes courants                                        | 3                 | -                 |
| Intérêts liés aux financements bancaires                                    | 1                 | -                 |
| Dotation aux provisions pour dépréciation des titres Jet Multimedia Algérie | -                 | -                 |
| Dotation aux provisions pour dépréciation des actions propres               | 15                | -                 |
| <b>Charges financières</b>                                                  | <b>19</b>         | <b>-</b>          |
| <b>Résultat financier</b>                                                   | <b>1 057</b>      | <b>939</b>        |

Les montants des produits et charges financiers avec les entreprises liées (hors dividendes reçus et provisions sur titres) sont les suivants :

- produits financiers : 1 076 milliers d'euros en 2010, contre 619 milliers d'euros en 2009,
- charges financières : 3 milliers d'euros en 2010.

#### **d) Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel est nul en 2010 contre un gain de 34 milliers d'euros lors de l'exercice précédent.

Les produits exceptionnels sont constitués principalement de la reprise de provision pour dépréciation des titres Algérie et des produits de cession d'immobilisations.

Les charges exceptionnelles sont constituées principalement des sorties d'actif suite aux cessions.

#### **e) Résultat net**

Le résultat net de la société se solde par un bénéfice de 758 milliers d'euros.

#### **4.10. Déficits fiscaux**

SFCM dispose de 30 317 milliers d'euros de déficits reportables. L'ensemble de ces déficits est reportable sans limitation de délai.

#### **4.11. Rémunération des organes de direction**

Aucune rémunération n'a été allouée au Président du Conseil de Surveillance en 2010 comme en 2009.

### **5 – AUTRES INFORMATIONS**

#### **5.1. Facteurs de risques et de litiges**

**Risques commerciaux :** SFCM est désormais une holding dont la seule activité est de gérer sa trésorerie. En conséquence, elle n'a plus à faire face à un quelconque risque commercial.

**Risques monétaires et risques de change :** compte tenu de l'activité de holding pure exercée désormais par SFCM, il n'existe plus de risque monétaire et de risque de change.

**Risques de liquidité :** SFCM n'est pas exposé à un risque de liquidité, les actifs courants, et notamment les éléments de trésorerie, étant très largement supérieurs aux passifs courants. Pour cette raison, les échéances n'ont pas été détaillées pour la part à moins d'un an.

**Risques de contrepartie :** SFCM n'est pas exposé à un risque de crédit significatif. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la direction, en fonction des informations à la date de clôture. Comme indiqué en notes 3.4-Clients et comptes rattachés et 3.6-Autres actifs courants, il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs. L'essentiel de son actif est constitué par un prêt à taux fixe en faveur de son principal actionnaire.

**Risques de taux :** SFCM n'utilise actuellement aucun instrument dérivé de taux ou de change. Le niveau d'endettement de SFCM est nul. Compte tenu de la structure financière du groupe au 31 décembre 2010, une variation des taux d'intérêt instantanée de plus ou moins un point aurait un impact non significatif.

**Litiges et autres faits exceptionnels :** d'une manière générale, chaque litige connu fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes en s'entourant le cas échéant de l'avis de conseils juridiques. Le groupe comptabilise des provisions lorsque la réalisation du risque est considérée comme probable et raisonnablement évaluée. Si la perte n'est qu'éventuelle ou ne peut être raisonnablement évaluée, le groupe décrit ce risque dans la mesure où il pourrait entraîner une charge significative. Au 31 décembre 2010, aucun risque n'a été identifié.

## 5.2. Engagements hors bilan

### Identification et contrôle des engagements hors bilan

La direction juridique est chargée de la centralisation et du contrôle des engagements hors bilan. Pour cela, elle travaille en étroite collaboration avec la direction générale, les services comptables ainsi qu'avec le service central des achats et le service trésorerie.

### Tableaux de synthèse

| Engagements reçus       | Exercice 2010 | Exercice 2009 |
|-------------------------|---------------|---------------|
| En milliers d'euros     |               |               |
| - engagements de loyers | 1 531         | 391           |
| Total                   | 1 531         | 391           |

| Engagements donnés      | Exercice 2010 | Exercice 2009 |
|-------------------------|---------------|---------------|
| En milliers d'euros     |               |               |
| - engagements de loyers | 2 402         | 1 478         |

Les engagements mentionnés dans les tableaux de synthèse sont détaillés ci-après :

- **Engagements de loyers**

| En milliers d'euros | Total | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 et plus |
|---------------------|-------|------|------|------|--------------|
| Loyers à recevoir   | 1 531 | 282  | 282  | 292  | 675          |
| Loyers à payer      | 2 402 | 462  | 462  | 462  | 1 016        |

Note : les engagements de loyers mentionnés ci-dessus correspondent à la partie fixe non actualisée des engagements de loyers immobiliers non résiliables. Les engagements liés aux contrats mobiliers ne sont pas significatifs.

Un bail de sous-location est en cours de finalisation et doit conduire à augmenter les loyers à recevoir à compter du 1er janvier 2011.

## 5.3. Evénements postérieurs à la clôture

Les événements survenus depuis la date de clôture de l'exercice sont ceux intervenus entre le 31 décembre 2010 et le 21 février 2011 (date d'arrêté des comptes par le Directoire).

### Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire

Il est rappelé que la Société Française de Radiotéléphone (SFR) a déposé le 12 mars 2009 un projet d'offre publique de retrait visant les actions de Jet Multimédia (désormais dénommée Société Française de Communication et du Multimédia – SFCM) en application de l'article 236-6 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »). L'initiateur SFR s'était engagé irrévocablement à acquérir, au prix initial de 5,75 euros par action, ultérieurement rehaussé à 6,50 euros, la totalité des actions de SFCM existantes non détenues par lui. A la clôture de l'offre publique de retrait ouverte du 1er au 28 octobre 2009 inclus, SFR détenait 97,69% du capital et 98,55% des droits de vote de SFCM. Entre la clôture de l'offre publique de retrait et le 11 janvier 2010, SFR a acquis 27.672 actions SFCM à un prix de 6,50 euros par action.

SFR avait déclaré, dans le cadre de son projet d'offre publique de retrait, son intention de ne pas requérir le retrait obligatoire dans un délai de douze mois. Ce délai étant expiré, SFR, actionnaire de SFCM à hauteur de 97,96% du capital et 98,73% des droits de vote, souhaite désormais déposer un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire (l'Offre) portant sur les actions SFCM non détenues par elle à un prix équivalent au prix de l'offre publique de retrait précédente, soit 6,50 euros par action.

L'Offre viserait à procéder à la radiation de SFCM du marché Euronext Paris et à mettre en œuvre le retrait obligatoire des actionnaires. En effet, la cotation ainsi que l'ouverture du capital au public ne sont plus considérées comme pertinentes par SFR et par SFCM, SFCM n'ayant d'autres activités que la gestion de sa trésorerie et n'ayant aucune perspective de réinvestissements. En outre, compte tenu du flottant résiduel, il apparaît dans l'intérêt des actionnaires minoritaires de bénéficier de nouveau d'une offre de liquidité à des conditions financières équitables.

Le 26 janvier 2011, le Conseil de Surveillance de SFCM, conformément aux dispositions des articles 261-1 I 1° et 261-1 II du règlement général de l'AMF, a procédé à la nomination du Cabinet Détroyat Associés, représenté par Monsieur Philippe Leroy, en qualité d'expert indépendant répondant aux critères énoncés par ledit règlement.

Le Cabinet Détroyat Associés sera amené à intervenir dans le cadre du projet d'Offre et, conformément à l'article 262-1 du règlement général de l'AMF et à l'instruction de l'AMF n°2006-08 du 25 juillet 2006 relative à l'expertise indépendante, sera chargé d'établir un rapport d'expertise sur les conditions de l'Offre et aura notamment pour mission la rédaction d'une attestation concluant sur le caractère équitable du prix proposé dans le cadre de l'Offre envisagée.

Dans la perspective du prochain dépôt de l'Offre, SFCM a demandé à Euronext Paris la suspension de la cotation des actions SFCM.

Afin de prendre en compte la future absence de cotation des actions SFCM, SFR a proposé en janvier 2011 de verser une indemnité forfaitaire de 0,88 euro par option aux détenteurs des 84 000 options d'achat d'actions SFCM restant à lever. Cette indemnité, versée par SFR en contrepartie de la renonciation définitive au bénéfice de ces options, a été calculée sur la base d'une valeur de l'action SFCM de 6,50 euros, soit à un montant identique au prix offert aux actionnaires minoritaires dans le cadre de l'Offre. Il est précisé que le principe de cette indemnisation a été accepté par les détenteurs de ces options et sera versée sous réserve que la dite Offre soit déclarée conforme par l'AMF.

#### **5.4. Effectifs**

La société SFCM ne compte aucun salarié.

#### **5.5. Consolidation**

La société SFCM est intégrée globalement dans la consolidation du groupe SFR.

5.5 **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

# **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

**Société Financière de Communication et du Multimédia (SFCM)**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 10 468 202 €  
75, cours Emile Zola  
Immeuble "Le Quartz"  
69100 Villeurbanne

**Grant Thornton  
Commissaire aux Comptes**

42, avenue Georges Pompidou  
69442 Lyon cedex 03

**Ernst & Young et Autres  
Commissaire aux Comptes**

41, rue Ybry  
92576 Neuilly sur Seine Cedex

**Exercice clos le 31 décembre 2010**

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

## Société Financière de Communication et du Multimédia (SFCM)

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la **SOCIETE FINANCIERE DE COMMUNICATION ET DU MULTIMEDIA (SFCM)**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

A Lyon et Neuilly-sur-Seine, le 28 février 2011

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

**Ernst & Young et Autres**

Françoise Méchin  
Associée

Nicolas Pfeuty  
Associé

**6. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A LA SOCIETE**

*"J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 16 mars 2011 et qui sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique de retrait, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF 2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée), dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie du retrait obligatoire initiée par SFR et visant les actions de la société SFCM. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."*

Fait à Paris, le 16 mars 2011

Madame Corinne Van Butsele, Présidente du Directoire